

RAPPORT DE CUBA

À propos de la résolution 79/7 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée : « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les Etats-Unis d'Amérique ».

Mai 2025

Table des matières

Le blocus des États-Unis à Cuba en chiffres.....	3
Introduction.....	4
Poursuite et recrudescence de la politique de blocus	6
Actualité des lois du blocus	6
Effets de l'inscription de Cuba sur la Liste dressée unilatéralement par le département d'État étasunien des États commanditaires de terrorisme	8
Le blocus viole les droits du peuple cubain	9
Préjudices causés aux secteurs à plus forte incidence sociale	9
Préjudices causés au développement économique, au commerce et aux finances	20
Préjudices causés aux formes de gestion non publique de l'économie cubaine	30
Le blocus viole le droit international. Application extraterritoriale	32
Rejet universel du blocus	33
Conclusions.....	34
Annexe 1 : Lois et réglementations étasuniennes concernant le blocus	36
Annexe 2 : Actions de blocus adoptées par l'administration étasunienne (mars 2024-février 2025)	37
Annexe 3 : Prérogatives du président des États-Unis pour modifier l'application du blocus	39
Annexe 4 : Quelques cas d'application extraterritorial du blocus (mars 2024-février 2025)	40
Annexe 5 : Dénonciations du bloc (mars 2024-mai 2025)	41

Le blocus des États-Unis à Cuba en chiffres

4 mois de blocus équivalent au financement des cars et bus nécessaires au transport en commun du pays (2,850 milliards de dollars).

2 mois de blocus équivalent au coût du carburant nécessaire pour répondre à la demande d'électricité normale du pays (1,6 milliard de dollars).

2 mois de blocus équivalent au financement nécessaire pour garantir pendant une année le panier de la ménagère (produits à prix subventionnés) à toute la population cubaine (1,6 milliard de dollars environ).

16 jours de blocus équivalent au financement requis pour couvrir les besoins de la pharmacopée cubaine pendant une année (environ 339 millions de dollars).

14 jours de blocus équivalent au financement requis pour accroître la participation (de 24 à 26 p. 100) des sources d'énergie renouvelables à la structure énergétique du pays (300 millions de dollars environ).

12 jours de blocus équivalent au financement annuel requis (non compris le carburant et les investissements) par la maintenance du système d'électricité nationale (250 millions de dollars environ).

6 jours de blocus équivalent au financement requis pour importer le matériel médical jetable (coton, gaze, seringues, aiguilles, sutures, cathéters, équipements pour sérums, entre autres intrants) et les réactifs dont a besoin le système de santé national pendant une année (environ 129 millions de dollars).

2 jours de blocus équivalent au coût de la maintenance des transports en commun du pays pendant une année (40 millions de dollars).

38 heures de blocus équivalent au financement requis pour remplacer les ressources technologiques détériorées et obsolètes dans les établissements d'enseignement du pays (18 133 050 dollars).

14 heures de blocus équivalent au coût de l'insuline nécessaire pour couvrir la demande du pays pendant une année (environ 12 millions de dollars).

5 heures de blocus équivalent au coût d'achat des jouets et moyens didactiques nécessaires aux garderies de tout le pays (environ 4,5 millions de dollars).

2 heures de blocus équivalent au coût d'achat des médicaments destinés au traitement de pathologies en psychiatrie, neurologie et cardiologie, ainsi que des aliments nécessaires aux enfants à déficiences génétiques et à maladies endocrino-métaboliques (environ 1,4 million de dollars).

19 minutes de blocus équivalent au coût d'achat des chaises roulantes électriques et classiques nécessaires au système d'éducation spéciale du pays (environ 280 506 dollars).

17 minutes de blocus équivalent au coût des achats annuels de nusinersen (ou spinraza), un médicament pour le traitement de l'amyotrophie spinale infantile (250 000 dollars).

10 minutes de blocus équivalent au financement requis pour couvrir la demande de prothèses auditives pour les enfants et adolescents en situation de handicap de l'éducation spéciale (environ 142 966,82 dollars).

Introduction

L'objectif fondamental de l'administration étasunienne : renverser le Gouvernement révolutionnaire cubain, n'a pas changé. Le blocus économique, commercial et financier constitue l'axe de sa politique de pression maximale sur l'île, laquelle vise à asphyxier son économie, à engendrer des carences et à provoquer du mécontentement qui déclencherait un soulèvement social et donc un changement de l'ordre constitutionnel que le peuple cubain a légitimement établi dans l'exercice de sa libre détermination.

Rien n'illustre mieux la nature foncièrement criminelle et contraire au droit international de ce blocus que le mémorandum interne du sous-secrétaire d'État adjoint aux affaires interaméricaines, Lester Mallory, daté du 6 avril 1960, où l'on peut lire ce qui suit :

« ... il faut mettre en œuvre au plus vite tous les moyens possibles pour miner la vie économique de Cuba ... un plan d'action qui, d'une manière aussi adroite et discrète que possible, ferait les plus grandes percées en refusant à Cuba argent et approvisionnements afin de réduire les salaires nominaux et réels, de provoquer de la faim, du désespoir et le renversement du gouvernement. »

La politique de harcèlement économique et financier que suit le président Donald Trump vise à satisfaire ses compromissions politiques avec l'extrême-droite anticubaine, ce qui revient à faire fi de l'appui majoritaire de l'opinion publique étasunienne, de la communauté internationale et de l'émigration cubaine aux USA qui sont favorables à la levée du blocus et à la normalisation des relations entre les deux pays.

Des représentants de cette administration ont reconnu qu'ils s'efforçaient de perfectionner la conception de cette politique de pression maximale pour la rendre plus efficace quant à ses dommages sur l'économie et le peuple de Cuba, avouant qu'ils seront plus créatifs au moment d'identifier et de tenter de couper nos sources de revenus extérieures, l'objectif déclaré étant de faire s'effondrer l'économie cubaine.

De mars 2024 à février 2025, l'administration étasunienne a continué d'appliquer rigoureusement les lois et les pratiques qui constituent le blocus, ses actions visant à identifier, à traquer et à éliminer systématiquement, d'une manière chirurgicale, les principales sources de revenus de l'économie cubaine.

Elle a renforcé ses mesures les plus sévères : maintien de Cuba sur la liste unilatérale des pays commanditaires du terrorisme (*List of State Sponsors of terrorism*) ; réinscription sur la liste des États qui ne coopèrent pas pleinement avec les États-Unis aux efforts antiterroristes (*List of countries not fully cooperating with US on counterterrorism efforts*) ; maintien de la possibilité de présenter des demandes devant les tribunaux étasuniens en vertu du Titre III de la *Cuban Liberty and Democratic Solidarity (Libertad) Act of 1996* ou Loi Helms-Burton¹ ; maintien des sanctions ou menaces de sanctions contre les compagnies maritimes, de transport, d'assurances ou de réassurances ayant à voir avec les livraisons de carburant à Cuba ; maintien de la traque intense et minutieuse des transactions financières de Cuba, ce qui entrave les livraisons de

¹ *Cuban Liberty and Democratic Solidarity (Libertad) Act of 1996.*

première nécessité dont elle a besoin ; maintien de Cuba sur d'autres listes tout aussi unilatérales.

L'administration étasunienne a perfectionné une conception coercitive qui inclut, entre autres mesures, la traque des accords de coopération médicale internationale souscrits par Cuba et une offensive contre le tourisme d'accueil. À quoi s'ajoutent des opérations permanentes de désinformation et d'intoxication sur les plateformes numériques, orchestrées et financées depuis les États-Unis, qui visent à présenter une image faussée de la réalité cubaine, selon laquelle le pays est au bord de l'effondrement et le peuple s'oppose au gouvernement.

L'administration étasunienne et les politiciens anticubains aux USA s'entêtent à affirmer cyniquement que les difficultés auxquelles se heurte l'économie cubaine découlent du système socialiste à Cuba et des erreurs commises par le gouvernement, tentant par là d'occulter les retombées si nocives du blocus dans tous les domaines de la vie économique et social de notre pays et la responsabilité on ne peut plus évidente de l'administration étasunienne à cet égard.

Certes, toutes les carences et difficultés que souffre le peuple cubain ne découlent pas uniquement du blocus et à ses effets d'accumulation, mais ce serait pécher contre la vérité que de ne pas le reconnaître comme le principal obstacle à notre développement. Sans le blocus, tous ces problèmes trouveraient des solutions plus rapides.

Le blocus à Cuba constitue le système de mesures coercitives unilatérales le plus englobant, le plus complexe et le plus prolongé jamais imposé à aucun pays dans l'histoire de l'humanité. C'est là une réalité absolument indéniable.

Du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025, le blocus a causé à Cuba des dommages et des préjudices matériels estimés à **7 556 100 000 dollars**, soit une augmentation de **49 p. 100** par rapport à la même période antérieure.

Cette augmentation découle directement de la recrudescence de la politique d'asphyxie et de traque financière menée contre Cuba, par des frappes de type chirurgical visant à saper l'économie, à frapper des secteurs stratégiques pour notre développement, à entraver notre commerce international et à empêcher l'arrivée dans le pays d'approvisionnements essentiels pour la population.

Cette augmentation se doit fondamentalement à un manque à gagner accru en matière d'exportations de biens et services, de l'ordre de **2 608 000 000 de dollars**, et du repositionnement géographique de notre commerce, pour **1 212 700 000 dollars**.

Ces retombées plus lourdes se doivent aussi à un autre facteur : la politique de l'administration étasunienne visant à fomenter et favoriser l'émigration de spécialistes et de techniciens cubains dans le but explicite de provoquer une crise migratoire justifiant son hostilité, et de priver notre pays d'une part de sa force de travail, en sa majorité hautement qualifiée.

À cet égard, les dommages et préjudices causés à l'économie cubaine se chiffrent à un total de **2 570 400 000 de dollars**, compte tenu, tout d'abord, des ressources considérables que l'État consacre à la formation de ce personnel et à l'éducation publique gratuite, à hauteur de 23 p. 100 de son budget en 2025.

De même, l'absence de ces spécialistes et techniciens influe directement sur les capacités du pays à maintenir des rythmes normaux dans le développement de l'activité économique, qu'il s'agisse de la production, des services et d'autres activités, et porte aussi préjudice aux capacités d'innovation, de développement technologique et à la relève générationnelle dans des secteurs stratégiques.

Ces accroissements démontrent que le blocus est non seulement bel et bien réel, mais qu'il a été renforcé à des niveaux sans précédent ces dernières années. Le blocus constitue le principal obstacle au développement du pays.

Le blocus cause à notre pays des préjudices se montant à environ **629 675 000 dollars par mois**, à plus de **20 701 644 dollars par jour** et à plus de **862 568 dollars par heure**.

À prix courant, les dommages accumulés durant plus de soixante ans de blocus se montent à **170 677 200 000 dollars**. Si l'on tient compte des fluctuations du dollar face à l'or sur le marché international, ce montant s'élève à **2 103 897 000 000 de dollars**.

Sans le blocus, le PIB de Cuba aurait pu, à prix courant, enregistrer une croissance d'environ 9,2 p. 100 en 2024, ce qui aurait permis au gouvernement de mettre en marche bien plus de programmes sociaux et de promouvoir des projets de développement. Ce sont là des chiffres on ne peut plus éloquents.

Pas un seul secteur de la vie sociale et économique de Cuba n'échappe aux effets du blocus, une politique criminelle sous le harcèlement constant de laquelle la majorité de la population est née et a dû vivre, directement touchée dans son bien-être, sa qualité de vie et ses droits.

Le présent Rapport prouve la portée de cette grave injustice, bien que les retombées totales de cette politique criminelle ne puissent jamais être complètement quantifiées.

Poursuite et recrudescence de la politique de blocus

Actualité des lois du blocus

Faisant fi de la position sans ambages de la communauté internationale et des dispositions des résolutions que vote chaque année l'Assemblée générale des Nations Unies, l'administration étasunienne applique rigoureusement les législations qui forment le complexe entrelacs du blocus et qui apparaissent à l'Annexe 1 du présent Rapport.

L'Annexe 2 détaille les principales actions de blocus que l'administration étasunienne a engagées des points de vue législatif et régulateur de mars 2024 à février 2025.

La *Cuban Liberty and Democratic Solidarity (Libertad) Act of 1996* ou Loi Helms-Burton a codé les dispositions du blocus afin d'enlever à l'administration la possibilité non seulement de lever celui-ci, mais même d'assouplir cette politique d'asphyxie, en octroyant cette prérogative au Congrès. Cette loi, contraire à la Constitution des États-Unis, ainsi qu'aux normes et principes du droit international, concède néanmoins au président de larges facultés pour en modifier l'application par le biais de permis et d'actions exécutives (cf. Annexe 3).

Six jours à peine avant la fin de son mandat, le 14 janvier 2025, le président Joe Biden a exercé ces prérogatives en radiant Cuba de la Liste que dresse le département d'État au sujet des États commanditaires du terrorisme, en suspendant l'application du Titre III de la Loi Helms-Burton, en dérogeant le 5^e Mémoire présidentiel de sécurité nationale daté de juin 2017 et en supprimant la Liste des entités cubaines frappées de restriction, ces décisions tardives constituant une correction limitée de certains aspects d'une politique cruelle et injuste.

Or, le président Donald Trump a, dès le premier jour de son mandat, le 20 janvier 2025, annulé plusieurs de ces mesures en signant le décret exécutif intitulé : *Initial Rescissions of Harmful Executive Orders and Actions*, qui réinscrivait Cuba sur la Liste des États commanditaires de terrorisme, ce qui prouve la très forte politisation de ces listes unilatérales qui ne reposent pas sur des preuves, mais s'insèrent dans les louches manigances de la politique étasunienne.

L'administration Trump a aussi redonné validité à l'application du Titre III de la Loi Helms-Burton. Celui-ci permet de présenter auprès des tribunaux étasuniens des demandes contre des personnes juridiques ou naturelles qui auraient des liens avec des biens nationalisés, et ce en vue d'internationaliser les pressions économiques et de dissuader les investissements étrangers à Cuba. Dès 1996, tous les présidents des USA avaient suspendu l'application de ce Titre en vertu d'une prérogative que leur reconnaît cette loi. Fin mars 2025, un total de 45 demandes judiciaires avaient été déposées devant des tribunaux, dont 30 sont toujours en cours. Les principaux domaines attaqués par cette loi du Congrès étasunien sont le tourisme, les compagnies de plaisance maritime, le secteur minier, la construction, la livraison et la distribution de carburants, les lignes aériennes et l'agriculture.

Par ailleurs, renouvelant sa politique de pression maximale antérieure, l'administration Trump a, en février 2025, refusé des dizaines de passeports cubains et nié des visas demandés par des dépendances de l'État cubain, ce qui a nui directement aux échanges bilatéraux dans des domaines qui intéressaient les peuples cubain et étasunien et leur étaient bénéfiques, comme la culture, la santé, l'éducation, la science et le sport, politisant ainsi une relation naturelle entre peuples voisins.

La restauration, le 30 juin 2024, du 5^e Mémoire présidentiel, ratifie cette politique de pression économique maximale de l'administration Trump comme instrument criminel et illégal pour atteindre des objectifs hégémoniques et pour favoriser « le changement de système » à Cuba. Le décret de cette année-ci, tout comme celui, original, de 2017, offre, en vue de renforcer l'agression et le blocus économique, une plateforme pour perfectionner les mécanismes de coercition économique et politique contre Cuba et contre des pays tiers ayant des relations avec elle.

Les déclarations de fonctionnaires de l'administration Trump, dont son secrétaire d'État, Marco Rubio, et de législateurs anticubains, confirment que l'intention est d'assécher toutes nos sources de revenus externes possibles, de porter atteinte à notre tourisme et aux voyages de visiteurs étasuniens et d'autres pays, de saboter notre coopération médicale internationale, de bloquer les livraisons de carburants, d'obstruer l'envoi de fonds familiaux, d'intimider les investisseurs

étrangers directs, d'entraver notre commerce, de torpiller nos relations économiques et de coopération avec des pays tiers ou avec des blocs de pays. Ce Mémoire vient s'ajouter au corpus de mesures coercitives déjà mises en place contre Cuba par le biais de lois et normes antérieures.

Aucune autre nation au monde ne doit faire face à une structure de lois et de politiques d'agression et de coercition si prolongée, si anachronique, si systématique et si extrême.

Effets de l'inscription de Cuba sur la Liste dressée unilatéralement par le département d'État étasunien des États commanditaires de terrorisme

L'inscription arbitraire et injustifiable de Cuba sur cette liste, tout en renforçant les effets de dissuasion et d'intimidation sur des tiers dans leurs relations commerciales avec nous, a élevé le Risque-pays, provoqué de sérieuses difficultés à nos opérations bancaires et financières, à notre commerce extérieur, à notre accès à des financements, à nos achats de carburant, à notre accès à des fournisseurs de biens et d'intrants essentiels à notre développement économique, ainsi que découragé l'investissement étranger.

Des dizaines de banques ont interrompu leurs opérations avec Cuba, dont des transferts concernant des achats d'aliments, de médicaments, de combustibles, de matériaux, de pièces détachées pour le système électrique national et d'autres biens essentiels. L'économie cubaine a perdu des fournisseurs traditionnels. Compte tenu du Risque-pays et de l'impossibilité d'accéder à des routes logistiques plus rapides et plus ouvertes, le pays a dû payer des surcoûts pour acheter ces intrants.

De nombreuses missions diplomatiques cubaines se heurtent à des difficultés parce que des banques étrangères refusent de leur prêter service, ce qui entrave leur bon fonctionnement. Ce refus a aussi entravé, voire, dans certains cas, empêché notre pays de s'acquitter de ses obligations financières envers les organismes internationaux et régionaux dont il fait partie.

Parce qu'inscrite sur la Liste des États commanditaires de terrorisme, Cuba fait l'objet d'une autre mesure punitive de la part de l'administration : quiconque se rend dans l'île ne peut plus bénéficier ensuite de l'exemption de visas d'entrée aux USA au titre du système ESTA² (Loi de 2015 portant amélioration du programme d'exemption de visa et de prévention des voyages terroristes), alors que le secteur des voyages et du tourisme constitue l'une des sources de revenus fondamentales de l'économie cubaine.

Par ailleurs, des secteurs anticubains dans l'administration et au Congrès manœuvrent pour que Cuba reste inscrite sur cette Liste, qui leur permet de nous présenter comme un État qui menace la sécurité des États-Unis, d'en justifier l'hostilité et d'amplifier la base juridique des sanctions contre notre pays. L'administration actuelle saisit ce prétexte pour restreindre encore plus la coopération bilatérale officielle, les échanges entre les personnes, les voyages de Cubains aux USA et la coopération scientifique.

² *Electronic System for Travel Authorization*. Il fait partie du *Visa Waiver Program (VWP)* qui permet aux ressortissants des pays en bénéficiant d'entrer aux USA à titre de touriste, d'affaires ou de transit et d'y rester pour 90 jours maximum.

Le blocus viole les droits du peuple cubain

Le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les différentes administrations étasuniennes constitue un acte de génocide et une violation massive, flagrante et systématique des droits humains de l'ensemble du peuple cubain, portant préjudice d'une manière directe et sans discrimination à leur exercice et entravant les efforts nationaux pour les protéger. Son objectif déclaré : engendrer la misère, la faim et le désespoir, confirme sa nature criminelle et inhumaine.

Son durcissement sans précédent ces dernières années a eu des retombées particulières sur la santé publique. La situation économique tendue qu'il provoque, la traque de nos opérations financières et l'interdiction d'acheter des technologies, des médicaments et des dispositifs médicaux aux États-Unis entravent la capacité de notre système de santé à se procurer ces intrants au moment opportun et d'offrir un service de qualité, cette situation ayant contribué à la détérioration de plusieurs indicateurs de santé, dont ceux relatifs à la mortalité.

Préjudices causés aux secteurs à plus forte incidence sociale

Le blocus touche de manière réelle et permanente le **secteur de la santé**, portant préjudice aux soins de santé gratuits, accessibles à tous et de qualité dont le peuple cubain bénéficie.

L'annulation de contrats, le refus de compagnies maritimes de transporter des marchandises à Cuba, l'impossibilité d'utiliser des produits et des technologies contenant plus de 10 p. 100 de composants étasuniens, les surcoûts et la traque de nos sources de revenus ont gravement entravé les achats d'intrants essentiels. Cette situation non seulement dégrade les soins de santé offerts à la population et limite les services fondamentaux, mais engendre un effet d'usure sur le personnel médical, les institutions et les familles.

De mars 2024 à février 2025, le blocus a causé à la santé publique des préjudices s'élevant à **288 833 610 dollars**.

La pharmacopée cubaine compte 651 médicaments (250 importés et 401 de production nationale), dont 69 p. 100 sont touchés par le blocus. Actuellement, 364 sont en rupture de stock, soit 56 p. 100 du total.

Le blocus empêche Cuba d'acheter normalement aux USA des technologies et des médicaments de pointe de fabrication étasunienne ou des équipements médicaux dont plus de 10 p. 100 des composants sont d'origine étasunienne, notre pays devant se les procurer sur d'autres marchés à des prix bien plus élevés. On trouvera ci-dessous plusieurs exemples de cette situation :

- Les valves aortiques percutanées, telles que les valves Edwards-SAPIEN ou CoreValve, pour maladies cardiaques, spécialement chez des personnes âgées, permettent à des patients atteints de sténose valvulaire sévère d'être traités sans avoir à recourir à des chirurgies très complexes. La sténose aortique est une maladie dégénérative présente chez des adultes de plus de 65 ans, dont environ 30 p. 100 ne peuvent être opérés à cause de la comorbidité associée à l'intervention chirurgicale. Si nous disposions de cet équipement, nous pourrions traiter 158 800 patients sans avoir à recourir à une chirurgie complexe.

- Les stimulateurs cardiaques de la compagnie Medtronic, et les équipements d'extraction de câbles de stimulateurs cardiaques étant inaccessibles, il faut recourir à des chirurgies cardiovasculaires classiques, qui entraînent des complications. Durant la période analysée, 375 patients n'ont pu bénéficier d'un stimulateur cardiaque permanent.
- Les dispositifs de stimulation cardiaque (défibrillateurs automatiques implantables) sont inaccessibles, parce que les compagnies qui les vendaient à Cuba ont élevé le pourcentage de parties de fabrication étasunienne. Des patients cubains souffrant de myocardiopathie hypertrophique attendent depuis plusieurs mois, à cause des restrictions du blocus, une implantation de défibrillateur automatique.
- Équipement de navigation non fluoroscopique, de fabrication étasunienne, utilisé pour le traitement de la fibrillation auriculaire et des arythmies complètes, telles que la tachycardie ventriculaire, lesquelles touchent environ 45 000 personnes à Cuba, qui, depuis 2020, n'ont pu être opérées et sont traitées uniquement par voie pharmaceutique. Le seul appareil existant dans le pays est hors service faute de maintenance.
- Des médicaments oncologiques, comme le pémétréxed, pour le cancer du poumon ; le palbociclib, pour le cancer du sein, et le brentuximab védotine, pour le lymphome de Hodgkin réfractaire post-transplantation, sont inaccessibles à Cuba.
- Des médicaments de première et seconde ligne de traitement du cancer du poumon, du cancer du côlon et des sarcomes, tel le pembrolizumab, du laboratoire pharmaceutique Merck Sharp and Dohme, et le nivolumab, du laboratoire pharmaceutique Bristol Myers Squibb, sont inaccessibles à Cuba, tout comme les médicaments pour traitements du cancer en âge pédiatrique, tel la lomustine, pour tumeurs du cerveau et de la moelle épinière.
- Des réactifs nécessaires aux études chromosomiques permettant de déterminer le groupe de risque d'un patient souffrant de neuroblastome (tumeur cancéreuse qui se développe à partir du tissu nerveux) et donc de parvenir à un diagnostic correct et au meilleur traitement sont inaccessibles à Cuba à cause du blocus.
- Des équipements à technologie de pointe, comme la carte de l'appareil d'échographie Philips, sont inaccessibles à Cuba, malgré leur importance pour des traitements cardiovasculaires, en obstétrique et en gynécologie ; ou des équipements de bronchoscopie, de plasma d'argon et de cryothérapie, pour éliminer les lésions cutanées, et de prothèses endobronchiques.
- Des thérapies de pointe et biologiques très efficaces pour patients souffrant de lupus et d'arthrite rhumatoïde sont inaccessibles à Cuba.
- Des technologies et des moyens de diagnostic indispensables à des décisions thérapeutiques face au cancer, comme le test génomique Oncotype DX pour le cancer du sein et le test génomique Oncotype DX pour le cancer du côlon, de la société Genomic Health, Inc.
- Des appareils de microscopie confocale à balayage laser pour améliorer l'efficacité du diagnostic du cancer de la peau et d'autres dermatoses sont inaccessibles à Cuba.

- Des équipements de chirurgie endoscopique, des matériels jetables comme les sondes de drainage en silicone, les cathéters, les prothèses pour la chirurgie du dysfonctionnement érectile, des sphincters artificiels pour l'incontinence urinaire masculine, des médicaments de pointe pour le traitement du cancer de la prostate, tels que l'abiratéron et l'enzalutamide, qui réduisent la mortalité et améliorent la qualité de vie, sont inaccessibles à Cuba.
- Des traitements biologiques de première ligne pour le contrôle de la maladie de Crohn (affection gastro-intestinale chronique) et de la colite ulcéreuse (maladie inflammatoire de l'intestin) sont inaccessibles à Cuba, qui doit s'adresser à des marchés plus lointains, avec les surcoûts en découlant et les retombées logiques sur le traitement des patients.
- Des accessoires médicaux nécessaires à l'examen de conduits biliaires et pancréatiques, au traitement de l'hypertension portale et des tumeurs de l'œsophage, sont inaccessibles à Cuba depuis les USA, parce que produits essentiellement par des sociétés étasuniennes.
- Des dispositifs d'assistance circulatoire pour les patients à instabilité hémodynamique sont inaccessibles à Cuba parce que produits par les USA dans leur immense majorité.
- Des pompes à insuline pour diabétiques type 1, ainsi que la technologie de surveillance continue du glucose, de la société étasunienne Abbott, sont inaccessibles à Cuba.
- Des dispositifs d'assistance ventriculaire pédiatriques pour le traitement du Syndrome du bas débit cardiaque (une complication fréquente après les interventions chirurgicales), qui se présente dans 15 p. 100 des cas, dont une partie irrécupérable, qui pourraient survivre grâce à ces dispositifs, sont inaccessibles à Cuba parce que fabriqués uniquement aux USA.
- Des équipements de stimulation cérébrale profonde et de stimulation neurovagale, une solution thérapeutique pour les troubles du mouvement et l'épilepsie, sont inaccessibles à Cuba parce que produits et vendus fondamentalement par trois sociétés étasuniennes (Medtronic, Boston Scientific et Abbot).
- Des médicaments pour la maladie de Parkinson, dont le plus efficace est la Lévodopa, sont inaccessibles à Cuba, dont la formulation étasunienne, le Sinemet, ou d'autres importants comme le ropinirole, le pramipexole et la rotigotine.
- Le nusinersen, médicament pour le traitement de l'amyotrophie spinale infantile, dont l'efficacité est prouvée par le maintien en vie de la moitié des enfants touchés par cette maladie mortelle, est inaccessible à Cuba parce que produit par la société étasunienne Biogen, Inc.
- Des médicaments pour le traitement de la démence sénile, comme la mémantine, le donépézil, la rivastigmine, ou l'insuline pour le traitement du diabète sucré chez les personnes âgées, sont inaccessibles à Cuba.
- Les prothèses vasculaires fabriquées par des sociétés étasuniennes sont inaccessibles à Cuba, ce qui complique terriblement l'étude et le traitement des maladies vasculaires périphériques et aggrave le taux d'amputations.

La première cause de décès chez les enfants de moins d'un an à Cuba en 2024 a été les défauts congénitaux. Et le blocus limite sérieusement les ressources dont nous disposons nécessaires au diagnostic prénatal et post-natal, ainsi qu'au traitement intra-utérin

Nos difficultés à acquérir les médicaments utilisés en hématologie pédiatrique, par exemple, la lomustine et le méthotrexate, utilisés pour l'ostéosarcome, nous ont contraints à modifier les protocoles de traitement de première ligne qui nous garantissaient des chiffres de survie supérieurs à 75 p. 100, et à recourir à des médicaments de deuxième et troisième ligne, moins efficaces, le taux de survie ayant chuté de ce fait à 60 p. 100.

L'activité chirurgicale est l'une des plus touchées à cause de la pénurie de ressources (médicaments, matériels jetables et équipements médicaux). La liste d'attente pour interventions chirurgicales se monte aujourd'hui à 94 729 personnes, dont 9 913 enfants en oncologie, ophtalmologie, chirurgie générale, orthopédie, urologie et gynécologie, à quoi il faut ajouter 4 507 patients oncologiques.

Le système de santé cubain ne peut acquérir les technologies étasuniennes de robotique associée à la chirurgie. Ainsi, la société Intuitive Surgical, la seule à fabriquer le robot *Da Vinci Xi Surgical System Model IS4000*, refuse de vendre à Cuba, tout comme la société Baxter Healthcare, la première vendeuse de machines de dialyse en Amérique latine, ou la société Drake Whillock, ce qui porte préjudice aux services de néphrologie, toutes ces sociétés et d'autres prenant prétexte du blocus pour agir de la sorte.

Les machines de dialyse reconstruites, qui coûtent le tiers ou le quart du prix des nouvelles, sont facilement accessibles aux USA, mais par pour Cuba, qui a dû s'en procurer en Europe uniquement 18, alors qu'elle aurait pu en acheter 54 aux USA pour le même prix et garantir ainsi des soins à 180 patients de plus.

Plus de 340 patients n'ont pu être opérés durant la période analysée à cause de la pénurie de matériel jetable, de drains de différents types, de clips mammaires pour revascularisation myocardique et d'autres médicaments et articles essentiels comme les cathéters, les diurétiques, les anticoagulants et les hypotenseurs.

Les opérations de patients à affections cardiovasculaires ont pris un retard considérable à cause du manque d'oxygénateurs, ce qui a un lourd impact sur la mortalité et sur les conditions dans lesquelles ces patients doivent être opérés.

Le manque d'accès aux technologies dont 10 p. 100 des composants sont d'origine étasunienne complique le diagnostic des maladies génétiques à Cuba, notamment celles qui touchent le développement du système nerveux. Cuba ne peut pas non plus acheter les technologies nécessaires au séquençage massive en vue du diagnostic, du traitement et du pronostic de différents types de cancer, tel le cancer du sein, ce qui influe sur la mortalité provenant de cette maladie et limite l'efficacité des traitements oncologiques.

Par exemple, Osvaldo Enrique Fumero, atteint d'un anévrisme de l'aorte abdominale, attend toujours que le service de santé correspondant dispose de la prothèse artérielle nécessaire, de provenance étasunienne, ce qui n'a toujours été possible malgré les efforts faits dans ce sens, sa vie étant de ce fait en danger.

En juin 2024, un fournisseur de l'entreprise cubaine Medicuba a dû, compte tenu des règles du blocus, demander à l'*Office for Foreign Assets Control* (OFAC) un permis d'exportation à Cuba d'équipements de cobalt, des compresseurs d'air et de pièces détachées utilisés dans le traitement du cancer. Il attend toujours une réponse...

Cette politique étasunienne empêche l'entrée dans le pays de ces ressources indispensables, retardant l'exécution opportune des traitements du cancer et interdisant aux patients à un stade avancé puissent bénéficier d'une meilleure qualité de vie.

L'encerclement imposé à Cuba a aussi des retombées sur le service de procréation médicalement assistée, rendant difficile l'acquisition de matériels jetables, de médicaments, de réactifs et de moyens de culture pour embryons, ce qui interdit de réaliser la quantité de cycles de fertilisation *in vitro* en accord avec les besoins des patients. C'est le cas, entre autres, de Lidia Rosalea de la Fuente Pérez et de Mijaíl Chacón de Armas, un couple cubain qui n'a pas pu réaliser son rêve de conception, car, malgré les efforts de notre système de santé, les procédés auxquels il doit se soumettre prennent du retard pour impossibilité de disposer en temps opportun de ces moyens.

La décision imposée le 2 avril de cette année par l'administration Trump aux Instituts nationaux de santé des États-Unis (NIH, selon le sigle en anglais) d'interdire l'accès de Cuba et de cinq autres « pays inquiétants » à vingt-et-une base de données biométriques contenant des informations sur la variation génétique, sur des cas de cancer, sur des maladies neurodégénératives, et autres, dans le cadre d'un effort à long terme visant à éviter l'accès d'étrangers à des données jugées sensibles, bloque aussi les projets où interviendraient les bases de données incluant des collaborateurs de pays susmentionnés.

Le blocus ne porte pas seulement préjudice au peuple cubain : il touche aussi le peuple étasunien. Le Groupe d'entreprises LABIOFAM S. A. continue d'exporter dans divers pays du monde, avec une acceptation notable, le *Vidatox 30CH*, un produit homéopathique utilisé comme thérapie complémentaire contre le cancer. Les États-Unis occupent le troisième rang en incidence de cancer (en termes absolus pour les deux sexes)³, le coût de chaque traitement pouvant dépasser 100 000 dollars par an. Sans le blocus, les patients étasuniens pourraient bénéficier de ce médicament et Cuba y faire des ventes estimées à 1,4 million de dollars.

Toujours à cause du blocus, le produit cubain Heberprot-P, dont l'efficacité dans le traitement de l'ulcère du pied diabétique n'est plus à prouver et qui diminue grandement la nécessité d'amputation, est interdit aux patients étasuniens. On estime que plus d'un million d'Étatsuniens souffrent chaque année de diabète, dont environ la moitié développe des ulcères complexes qui pourraient être traités par l'Heberprot-P cubain.

Des sociétés étasuniennes ont manifesté leur intérêt envers la proctokinasa, un médicament cubain, comme traitement de la maladie hémorroïdaire aiguë. On

³ Ferlay J, Ervik M, Lam F, Laversanne M, Colombet M, Mery L, Piñeros M, Znaor A, Soerjomataram I, Bray F (2024). Global Cancer Observatory: Cancer Today (version 1.1). Lyon, France: International Agency for Research on Cancer. Available from: <https://gco.iarc.who.int/today>

estime que 10 millions d'Étatsuniens en souffrent tous les ans, dont 1,5 million exigent une chirurgie. Le médicament cubain leur éviterait des procédés invasifs, comme la thrombectomie.

Qui plus est, l'administration étasunienne traque aussi la coopération médicale internationale de Cuba, l'accusant arbitrairement, sans le moindre fondement, de constituer une traite des êtres humains, cette calomnie visant à discréditer ce travail honorable et altruiste et à bloquer l'entrée de ressources légitimes dans les cas où cette coopération se fait selon la modalité d' « assistance technique compensée », selon des mécanismes avalisés par les Nations Unies et correspondant pleinement aux normes internationales en matière de coopération Sud-Sud.

L'administration Trump a aggravé considérablement le harcèlement de ses fonctionnaires contre les brigades médicales cubaines, les coopérants, et même les ministres et autorités de santé des pays où elles opèrent. Cette traque des accords de coopération médicale, entre autres mesures, répond à une conception coercitive qui vise à empêcher l'entrée de revenus indispensables pour répondre aux besoins croissants de la population cubaine, le préjudice se chiffrant à **3 249 838 dollars**.

Les retombées négatives de l'encerclement économique étasunien sur notre accès à des devises, à des intrants, à des matières premières, à des engrais, à des machines, à des carburants, à des produits chimiques et à des technologies ont entraîné pareillement une diminution considérable de la **production nationale d'aliments**. Qui plus est, l'impossibilité de passer des contrats avec de nombreuses compagnies maritimes a empêché l'arrivée dans notre pays de cargaisons déjà payées.

Tout ceci explique la pénurie d'engins agricoles, l'alimentation insuffisante du bétail, la carence de parties et de pièces détachées pour les équipements et l'industrie, ce qui empêche le système agricole de satisfaire à la demande, tant sur le marché interne qu'à l'exportation. De mars 2024 à février 2025, les dommages et préjudices économiques causés par le blocus étasunien à Cuba dans ce secteur se sont montés à **51 981 900 dollars**.

On trouvera ci-dessous les principaux préjudices subis par ce secteur durant la période analysée :

- Les offres du commerce de gros ont été insuffisantes et le déficit de produits sur le marché de détail s'est maintenu, l'instabilité et le fractionnement ayant marqué les livraisons fondamentales du « panier de la ménagère » (ventes à prix subventionnés). En 2024, il a été impossible de livrer à la population dans les quantités prévues une série de produits, avec une diminution notable par rapport à 2023 pour les haricots, le sucre, le café, l'huile, le lait en poudre, le yaourt de soja, les produits de la viande, le poulet, la viande de bœuf et le carburant domestique (charbon et gaz naturel), ainsi que les aliments des régimes médicaux, la priorité ayant été donnée aux maladies chroniques de l'enfance et aux femmes enceintes. La pénurie de financement à cause de l'attaque aux sources de revenus de l'économie cubaine, et l'arrivée tardive de matières premières importées ont eu une lourde influence sur cette situation.

- Le déficit de financement en devises convertibles, la diminution des exportations et la traque financière impitoyable, tout ceci à cause du blocus, ont porté préjudice à la production nationale de matières premières, dont les produits agricoles, le lait, les fruits pour les conserveries, la viande de bœuf et la viande de porc, ainsi qu'aux importations de produits essentiels comme le lait en poudre et le blé.
- Même en disposant du financement requis, Cuba a du mal à trouver des armateurs disposés à transporter du blé, si bien que la production du pain souffre de fortes fluctuations.
- Cuba doit importer chaque mois, dans le cadre du panier de la ménagère, 1 800 tonnes de lait en poudre pour l'alimentation des enfants, les régimes médicaux et les femmes enceintes, à hauteur de 8,5 millions de dollars. Bien qu'elle ait pu garantir ce produit aux enfants de jusqu'à deux ans en tant que groupe d'âge priorisé, elle n'a pas pu le faire pour la tranche d'âge de deux à six ans dans les provinces qui le reçoivent.
- Toujours dans le cadre du « panier de la ménagère », il a été impossible de garantir pendant cinq mois les ventes d'huile, dont l'achat coûte au pays 4 millions de dollars par mois (environ 1 829 dollars la tonne).
- L'entreprise de charcuterie Bravo S. A., faute de pouvoir s'approvisionner sur le marché étasunien, a enregistré des surcoûts de 905 900 dollars, ce qui lui aurait permis d'acheter 1 500 tonnes de plus de matière première et produire 2 800 tonnes de plus de produits finis.
- Le Centre national de santé animale (CENASA) ne peut acheter aux USA des matières premières, des intrants et du matériel pour la production de vaccins, de médicaments et d'autres produits vétérinaires, ni y vendre des vaccins cubains, pas plus d'ailleurs qu'acheter à des entreprises à capitaux étasuniens dans des pays tiers.
- Il a été impossible d'acheter à temps les médicaments prévus pour garantir la santé des volailles, ce qui a causé des pertes dans la masse animale, et d'importer des équipements avicoles qui auraient permis d'augmenter la production dans ce domaine.
- Faute du financement requis, par suite du blocus, le pays n'a pu acheter environ 337 000 tonnes de maïs et 120 300 tonnes de soja destinés à la fabrication d'aliments pour les volailles, si bien que la production d'œufs pour le « panier de la ménagère » n'a pas été atteinte.
- Sans le blocus, Cuba pourrait acheter la meilleure génétique avicole disponible aux USA et accroître la production d'œufs pour le marché national et l'exportation, cette stratégie étant par ailleurs entravée par la pénurie d'aliments et la carence de technologie actualisée.
- En 2024, la production de viande de porc a enregistré une diminution notable, n'atteignant que 51 p. 100 de celle de 2023. L'impossibilité d'importer des aliments et les entrants nécessaires à la biosécurité dans les porcheries a provoqué une diminution dans l'envoi d'animaux à l'industrie, ce qui a causé des pénuries de cette viande et engendré une hausse de ses prix et de ceux de ses dérivés.

- À cause du blocus, Cuba ne peut vendre son rhum et ses cigares aux USA, soit un manque à gagner de 19 511 100 dollars, une somme qui aurait permis d'acheter des aliments et des médicaments et d'améliorer l'infrastructure industrielle et sociale.

Les principaux préjudices en matière d'achat de **marchandises** découlent de plans d'importation non réalisés à cause de difficultés de paiements, d'accès insuffisant à des crédits, de la hausse des cours des produits et des services, du renchérissement des frets et de retard dans l'arrivée des marchandises.

Il existe certainement de rares exceptions au blocus, et Cuba achète en effet des poulets et un petit groupe d'articles, mais cela est loin d'être un commerce normal. Compte tenu des subventions gouvernementales au secteur agricole des États-Unis, les cours de ces produits y sont inférieurs au reste du monde, ce qui explique pourquoi Cuba choisit de s'y pourvoir. Mais même ces ventes exceptionnelles se réalisent selon des normes qui n'ont rien à voir avec celles qui régissent le commerce international et qui prouvent les sérieuses limitations que les lois étasuniennes imposent à notre pays : ces ventes sont frappées de conditions rigoureuses, dans le cadre de licences ou permis spécifiques du département de Commerce ; Cuba doit payer cash et d'avance, sans possibilités de financements ou de crédits, contrairement à la pratique commerciale moderne. Qui plus est, les marchandises ne peuvent être transportées que sur des cargos étasuniens, qui doivent donc retourner à vide, ce qui renchérit considérablement le fret.

Ces restrictions entravent ce prétendu commerce entre les USA et Cuba et prouvent tout simple l'existence du blocus. En fait, le seul objectif de ces mesures est de dissuader ou de décourager toutes affaires avec Cuba, de limiter sa capacité à commercer librement et de porter préjudice à son économie.

De mars 2024 à février 2025, les dommages et préjudices économiques causés par le blocus étasunien à Cuba dans le secteur agricole se sont montés à **932 316 224 dollars**.

Le blocus imposé par les USA a des retombées profondes et multiples sur la production de matériels éducatifs, frappant gravement la qualité et le développement du **système d'éducation nationale** à tous ses niveaux. Durant la période analysée, les entraves à des opérations commerciales et les limitations d'accès à des crédits internationaux ont obligé Cuba à retreindre ses achats de matières premières et d'autres ressources employées dans la production de moyens didactiques. Les préjudices causés par le blocus dans le domaine de l'éducation se sont montés à **89 771 200 dollars**.

Lisandra Guerra Sosa, mastère en science, de la Faculté ouvrier-paysan Trente anniversaire de la bataille de Guisa, dans la commune de Bayamo, affirme qu'à cause du blocus, « *nous sommes limités en matériel didactique, comme les livres de texte, les cahiers, les dictionnaires spécialisés, les cartes, les laboratoires, entre autres, pour pouvoir faire correctement les classes de langues. Nous ne disposons pas non plus d'assez d'ordinateurs, de téléviseurs et de pièces de rechange pour offrir un enseignement de qualité. La plateforme de communication de la page Internet de notre secteur fait parfois l'objet d'un*

blocage et nous ne pouvons pas faire connaître les réussites que nous obtenons ».

Des préjudices de ce genre se répètent dans le pays, et touchent aussi les achats de matériels, de pièces de rechange et d'accessoires nécessaires à la production de crayons, de feuilles, de cahiers, d'instruments de traçage, de tempéras, de modules de dessin et peinture, de papier, d'objets sanitaires, de crayons à bille et d'autres moyens destinés à l'éducation, à hauteur de 33 932 004 pesos cubains, si bien qu'en 2024, la carence en livres de texte s'est montée à 2 147 300 exemplaires.

Yoelandi Argote Rodríguez, adolescent de quinze ans dont l'implant cochléaire ne fonctionne plus faute des accessoires requis que le blocus l'empêche de recevoir, doit s'en remettre à une communication par lecture des lèvres, ce qui complique son apprentissage.

Par ailleurs, 940 étudiants atteints de surdité ou d'hypoacousie n'ont pu être dûment traités, faute de pouvoir disposer d'assez d'ordinateurs qui permettent de corriger et de compenser les traitements spécialisés, les procédés d'implantation cochléaire, les équipements et le conditionnement du cabinet de stimulation auditive et de prothèses auditives, parce que, ne pouvant pas le faire aux USA, Cuba doit les acheter sur des marchés plus éloignés où ils valent plus cher, ce qui réduit la quantité qu'elle peut acheter pour la même somme.

En plus de ces restrictions, on peut mentionner d'autres préjudices :

- D'un total de 1 093 crèches, 35 sont fermées à cause de détériorations de la construction et ne peuvent être réparées à court terme, faute des ressources nécessaires.
- Dans les écoles maternelles, 67 035 enfants ne disposent pas d'assez de jouets et de matériels didactiques, ce qui entrave les activités éducatives et le développement de leurs habiletés.
- L'éducation des enfants et adolescents à handicap visuel requiert un total de 63 machines Braille et de 20 imprimantes Braille. De ces dernières, on ne dispose que de 3. La pénurie de ressources a empêché d'acquérir en 2024 les appareils indispensables à cette éducation.
- Cuba doit acheter 538 chaises roulantes électriques et classiques et 1 107 prothèses auditives destinées aux enfants en situation de handicap moteur et auditif. Par ailleurs, 16 audiomètres en province sont détériorés, ce qui empêche la stimulation auditive de plus de 300 élèves de l'éducation spéciale et de 800 de l'éducation normale. La somme nécessaire est de 295 548,35 dollars.
- Le blocus limite les échanges universitaires et interdit à des professeurs, à des spécialistes et à des étudiants de participer à des rencontres en présentiel et en virtuel. L'impossibilité de faire des transactions en dollars, le refus de visas d'entrée aux USA pour participation à des rencontres et l'interdiction d'accès à des plateformes virtuelles comme Zoom, Cisco Webex e Interprefy, entravent la préparation et la formation du personnel enseignant et des élèves.
- L'Université centrale Martha Abreu de Las Villas (UCLV) a dénombré chaque semaine au moins trois rencontres virtuelles auxquelles il lui est

impossible de participer faute de pouvoir accéder à la plateforme Internet correspondante. En janvier 2035, elle a accueilli une délégation de professeurs de l'Université étasunienne de Carthage, intéressée par une coopération avec elle. Le protocole du mémorandum d'accord envisagé n'a toujours pas pu être signé tant que cette université n'aura pas dûment évalué les risques de mesures et de sanctions qu'elle encourt en cas de coopération, ce qui prouve éloquemment l'effet de dissuasion que constitue le blocus.

Dans le domaine du **sport**, les préjudices du blocus se sont montés à **4 114 091 dollars** durant la période analysée. Faute de pouvoir se procurer aux USA, qui en sont les principaux producteurs, des articles de sport, des tissus, des chaussures, des moyens techniques et pédagogiques, des supports technologiques, entre autres éléments, il a fallu se pourvoir dans des pays tiers où les coûts augmentent de moitié ou plus.

Les principaux préjudices signalés dans ce secteur sont les obstacles auxquels se heurtent le paiement des services professionnels offerts par des Cubains à l'étranger et dans l'île, ce qui se traduit par une interdiction pure et simple de paiement ou par la traque financière des revenus découlant de la participation de Cubains à des compétitions comme sportifs ou comme arbitres, du remboursement des billets de transport et des gains financiers pour médailles, ainsi que de l'exportation de services sportifs.

À quoi il faut ajouter la mise en place de nouvelles méthodes pour entraver les opérations bancaires, telle la demande de documents supplémentaires, ce qui cause des retards et gêne le paiement et l'encaissement des services prêtés.

À cet égard, il faut signaler les obstacles imposés aux virements de l'argent dû aux fédérations sportives cubaines dans le cadre des contrats signés par leurs athlètes à l'étranger. Par exemple, faute de pouvoir virer à Cuba les fonds dus à ce titre par le club de base-ball japonais Nippon-Ham, la fédération cubaine a dû les dépenser au Japon même dans l'achat de balles pour enfants, alors qu'elle aurait pu le faire au Panama pour moitié moins cher et en acheter 948 de plus, sans parler du fret pour les acheminer à Cuba.

Cuba, membre de l'Agence mondiale antidopage (AMA), doit s'acquitter de ses quotes-parts annuelles. En 2004, elle l'a fait en février, mais, en novembre, la Banque centrale de Cuba a fait savoir que le virement avait été renvoyé à cause des politiques internes de la banque de l'Agence. Cuba n'a donc toujours pas pu s'acquitter de ses quotes-parts de 2024 et 2025, ce qui pourrait l'empêcher, si la situation persiste, de participer à des compétitions internationales ou d'en organiser elle-même dans l'île.

Comme pour les précédentes, cette période s'est caractérisée par le non-paiement aux athlètes cubains sous contrat dans différents clubs, parce que les institutions bancaires et financières étrangères refusent d'entamer des opérations avec la Banque financière internationale (BFI), cubaine.

Début 2025, l'administration Trump a refusé les visas à l'équipe cubaine de basket-ball qui devait participer à un tournoi de classification à Porto Rico. Des actions de ce genre, de pair avec les contrôles excessifs de douane et de police auxquels sont soumis nos délégations aux USA, avec les campagnes de discrédit

sur les réseaux sociaux pour empêcher que Cuba soit le siège de compétitions, se sont poursuivies, engendrant de lourds préjudices.

En juin 2025, l'administration Trump a refusé les visas à la délégation cubaine de volley-ball féminin qui devait participer au Final Four de Norceca (Amérique du Nord et Caraïbes), à Porto Rico, alors pourtant que ce tournoi est classificatoire pour les Jeux centraméricains et caribéens (Saint-Domingue, 2026) et apporte des points pour le classement Norceca et à niveau mondial. Ce refus est contraire aux engagements que prennent les pays qui organisent des compétitions internationales.

Cette position injuste et discriminatoire, qui s'est répétée à plusieurs reprises dans l'année pour d'autres disciplines, est contraire aux préceptes du sport et du franc jeu,

En juillet 2025, l'administration Trump a refusé, sans la moindre justification, les visas à l'équipe technique encadrant l'équipe de softball infantile féminine, ce qui a empêché cette dernière de participer à la Série mondiale des petites ligue, faisant à leur tour de ces fillettes des victimes du blocus et de la haine de l'administration étasunienne.

Dans le domaine de la **culture**, le blocus limite significativement la promotion, la diffusion et la commercialisation des talents culturels cubains, entrave la recherche de créneaux commerciaux et d'opportunités d'affaires, déprime les prix de vente et restreint énormément les prestations de nos artistes dans tous les continents. Durant la période analysée, les préjudices se sont chiffrés à **195 095 600 dollars**.

Le blocus entrave l'accès à des technologies permettant la production de livres numériques, freinant leur promotion et leur vente, car de nombreuses plateformes numériques ne peuvent pas être utilisées depuis Cuba, tandis que les magasins en ligne qui établissent des relations contractuelles directes avec une entreprise cubaine sont sujets à des sanctions.

Les orchestres et les musiciens cubains sont directement lésés par le blocus faute de pouvoir accéder au marché étasunien. Sans le blocus, au moins une dizaine d'orchestres cubains pourraient faire chaque année des tournées aux USA, engendrant des revenus d'environ 3 millions de dollars.

L'application extraterritoriale du blocus entrave les échanges de paiements de royalties entre l'*Agence cubaine du droit d'auteur musical* (ACDAM) et des sociétés étrangères, car des banques de plusieurs pays ont refusé des transactions financières avec la Banque financière internationale (BFI), cubaine.

L'*Empresa de Grabaciones y Ediciones Musicales de Cuba* (EGREM, Entreprise d'enregistrements et d'éditions de musique) ne peut vendre directement ses productions aux USA ; comme, par ailleurs, ses comptes en banque et ceux des partenaires éventuels font l'objet d'une traque constante, elle doit passer par des intermédiaires dans ce pays ou dans des pays tiers, ce qui élève les coûts et retarde les négociations.

Les artistes cubains ne reçoivent pas toujours les visas dont ils ont besoin pour participer aux USA à des rencontres internationales, comme les Grammy Latinos et d'autres festivals de musique. En 2024, ils n'ont pas pu participer à de grands

concerts, ce qui porte préjudice à leur carrière et entrave la diffusion de leur talent.

De 2020 à 2024, le déficit de matières premières a empêché les maisons d'édition de publier 950 titres de livres et d'atteindre leurs plans de publication, soit un manque à gagner en ventes d'environ 3 770 833 dollars, ce qui représente un coût incalculable dans le domaine culturel et scientifique.

Les fournisseurs historiques de l'*Institut cubain de l'art et de l'industrie cinématographiques (ICAIC)* n'acceptent plus maintenant comme méthode de paiement que des cartes de crédit confirmées par des banques étrangères. Le degré de risque-pays signalé pour Cuba renchérit jusqu'à 50 p. 100 les coûts d'importation pour l'ICAIC, pour le simple fait de réaliser des transactions commerciales avec Cuba.

En 2023, l'*Agence littéraire latino-américaine*, rattachée à l'Institut cubain du livre, a signé un contrat avec la télévision mexicaine Televisa, en vue de renouveler l'adaptation cinématographique de l'œuvre de Félix B. Caignet intitulée *Morir por Vivir*. Mais Televisa s'étant unie ensuite à la télévision étasunienne Univisión, l'agence cubaine n'a toujours pu encaisser le montant du contrat.

L'agence japonaise UniJapan a souscrit un contrat pour la publication de *Cuentos Completos* du fameux auteur cubain Virgilio Piñera, pour 2 916 dollars, mais elle a fait savoir en février dernier qu'elle n'avait toujours pu payer ce montant à cause des restrictions financières imposées à Cuba, et à ce jour ce virement n'est toujours pas arrivé.

Le site internet Spotify, qui fournit 80 p. 100 des *streamings* engendrés par les catalogues cubains et constitue la principale plateforme de consommation de musique, est inaccessible à Cuba, de sorte que nous ne pouvons pas superviser son fonctionnement ni créer des profils d'artistes cubains, ce qui nuit à la promotion de la culture cubaine dans l'arène internationale.

Préjudices causés au développement économique, au commerce et aux finances

Le contexte du développement économique cubain s'est compliqué en 2024 par suite de la recrudescence des mesures du blocus, au point que son PIB a enregistré une contraction de 1,1 p. 100. Sans cette politique génocidaire, on estime qu'il aurait pu enregistrer une croissance de plus de 9,2 p. 100 à prix courant. L'économie a chuté de 11 p. 100 depuis 2018.

Fin 2024, les exportations se sont chiffrées à 9 639 000 000 de dollars, le plan ayant été atteint à hauteur de 92,5 p. 100 pour les biens et de 101,6 p. 100 pour les services. Pourtant, les exportations totales ont été inférieures de 770 millions de dollars aux chiffres planifiés. Cette situation, venant s'ajouter au fait que les revenus économiques ont été inférieurs de 900 millions de dollars aux résultats escomptés, a obligé l'économie cubaine à fonctionner dans un contexte encore plus tendu que les années précédentes.

Toujours en 2024, les importations n'ont atteint que 82,4 p. 100 des prévisions, ce qui a touché notamment les carburants, les aliments, les médicaments et les intrants médicaux. On a enregistré des diminutions continues dans des secteurs-clés de la production d'aliments, au point que la totalité des produits du panier de la ménagère sont actuellement importés.

La perte de livraisons stables dans différents types de carburants depuis fin 2023 a provoqué une conjoncture critique. En 2024, notamment au second semestre, la production d'électricité, tant pour des défaillances des équipements que pour le passage de deux cyclones et la pénurie de carburant, notamment de diesel, a traversé une très grave crise, à raison d'un déficit de 1 400 à 1 500 MW chaque jour, dont trois déconnexions du Système électrique national en octobre-décembre, ce qui a eu de très lourdes retombées sur l'économie et la population.

Sans les préjudices du blocus, notre pays disposerait de capacités de paiement accrues et de sources de financement supplémentaire, importante et soutenue qui lui permettraient d'imprimer plus de dynamisme aux programmes d'investissement associés aux secteurs stratégiques du Plan national de développement économique et social à l'horizon 2030 et créeraient les conditions nécessaires pour parvenir graduellement à des rythmes de croissance soutenus. Le blocus constitue le plus gros obstacle au développement de l'économie cubaine.

L'inscription de Cuba sur la liste unilatérale des États commanditaires du terrorisme a provoqué une augmentation du coût des affaires avec les investisseurs étrangers et l'annulation d'opérations commerciales, d'actions de coopération et de projets d'investissements en cours.

Les restrictions critiques dont souffre le contexte socioéconomique cubain ont causé des préjudices, y compris aux programmes des Nations Unies à Cuba, notamment un accès réduit à des fonds financiers, dont le financement au service du développement, des surcoûts en matière d'opérations, un accès limité à des biens, services, plateformes informatiques et technologies brevetés aux États-Unis et à des services financiers de banques étasuniennes.

Le blocus interdit à tout navire ayant accosté dans un port cubain d'entrer dans un port étasunien dans les six mois suivants, ce qui entraîne un surcoût sensible pour notre transport maritime et notre commerce extérieur, sans parler de ses visées d'agression contre des pays tiers.

De mars 2024 à février 2025, les pertes enregistrées pour repositionnement géographique du commerce (autrement dit, nécessité de se pourvoir sur des marchés plus lointains) ont été chiffrées à **1 212 700 000 dollars**.

Les surcoûts à titre de fret, d'assurances et de recours à des intermédiaires commerciaux, ce qui élève le cours des marchandises, ont atteint **1 127 100 000 dollars**.

Les préjudices causés par le blocus à la **production** et aux **services** compte tenu de l'impossibilité d'acheter des pièces détachées, des matières premières et des produits sur le marché étasunien et dont les spécifications ne peuvent être assumées par d'autres fournisseurs, se sont chiffrés à **880 800 000 dollars**, soit 80 p. 100 de plus que durant la période antérieure.

Par ailleurs, les États-Unis ont mis en place un système d'amendes draconien afin de traquer les transactions de Cuba avec des pays tiers, ce qui renchérit encore plus notre commerce extérieur. De mars 2024 à février 2025, 40 banques étrangères (27 d'Europe, 6 d'Amérique et 7 du reste du monde) ont refusé pour divers motifs un total de 140 opérations avec des banques cubaines.

Durant la période analysée, la traque incessante à laquelle se livre l'administration étasunienne contre les transactions financières de Cuba a touché pratiquement tous les secteurs de notre économie, ce harcèlement ayant provoqué, entre autres difficultés, des annulations et des inexécutions de contrats, la rupture des relations avec des entités financières qui travaillaient habituellement avec des entités cubaines, un endettement, des retards dans l'expédition et l'arrivée de fonds et de marchandises.

De nombreuses entreprises de pays tiers, exportatrices traditionnelles de produits et de matériels essentiels pour l'économie cubaine, refusent d'agir comme fournisseuses ou se heurtent à des difficultés supplémentaires pour assurer les financements qui appuient les exportations à Cuba, cet effet extraterritorial du blocus se chiffrant à des dizaines de millions de dollars et se traduisant par des retards de livraisons, des pénuries de matières premières et de sévères préjudices à la production industrielle du pays.

Tous ces effets combinés ont frappé très durement l'économie cubaine, en particulier les activités commerciales des entreprises et les relations des banques cubaines avec les banques internationales.

Parmi les principaux préjudices causés par ce facteur d'intimidation, on trouve l'interdiction de virements de fonds en dollars des États-Unis ou en d'autres monnaies librement convertibles ; la fermeture de comptes en banque d'ambassades et d'entreprises ayant des intérêts cubains à l'étranger ; l'annulation de services financiers pour des affaires associées à Cuba et le refus d'octroi de crédits ou d'emploi de cartes de crédit.

Tout ceci découle des mécanismes de surveillance et de contrôle qu'imposent les États-Unis à l'activité bancaire internationale et des sanctions monétaires se chiffrant parfois à des millions de dollars qu'ils ont infligées à des banques étrangères ces dernières années

Par ailleurs, la traque de nos sources d'entrée de devises nous a privés des ressources financières indispensables permettant d'acheter des marchandises vitales pour la population cubaine.

Durant la période analysée, les banques cubaines ont subi des préjudices chiffrés à **169 500 00 dollars**, à cause des fortes fluctuations qu'enregistrent les monnaies de pays tiers, de l'interdiction faite à Cuba d'employer le dollar des États-Unis et des surcoûts qu'entraîne la recherche de solutions de rechange afin que les flux financiers puissent arriver dans notre pays et à d'autres destinations.

Aujourd'hui, la banque commerciale cubaine ne dispose pratiquement plus d'aucun compte ouvert en dollars sur des banques étrangères.

On comprendra la très grave crise que continue de souffrir notre pays, dans un contexte très complexe qui se caractérise par la chute continue de son commerce extérieur, ce qui a des préjudices incalculables dans le domaine socioéconomique.

Cuba n'accède à des financements extérieurs que de manière très limitée et dans des conditions extrêmement onéreuses. Les banques et entreprises cubaines continuent de payer des taux d'intérêts élevés, supérieurs à ceux du marché, à cause de la notation de « risque-pays » assignée à Cuba. Tout ceci aggrave les déséquilibres macro-économiques, dont une inflation accumulée estimée à 24,88

p. 100 en 2024, mais variant en fonction des marchés (13,97 p. 100 dans le public, 82 p. 100 dans le privé, 4,03 p. 100 dans le domaine agricole).

Ces niveaux d'inflation élevée s'expliquent par l'émission d'argent à laquelle doit recourir l'État pour financer le déficit budgétaire, par la contraction des offres, surtout dans le secteur public, par l'inflation importée à partir des cours élevés du marché mondial et, surtout, par les limitations d'entrée de devises à cause du durcissement du blocus.

Mais ils s'expliquent aussi par les campagnes de désinformation et par la manipulation financière qui passent à travers d'outils virtuels comme *El Toque*, lequel bénéficie du soutien monétaire de la *National Endowment Democracy* (NED) et de l'*U. S. Agency for Global Media* (USAGM, Agence étasunienne pour les médias mondiaux), tout ceci visant à perturber les taux de change dans le pays, à inciter à la dépréciation du peso cubain face au dollar des États-Unis, à déstabiliser les prix, à réduire le pouvoir d'achat de la population et à provoquer le mécontentement social.

La pénurie de biens et services sur les marchés formels, la prolifération du marché informel et la hausse des prix ont dégradé le pouvoir d'achat des salaires et des pensions.

Bien que l'État s'efforce fermement de trouver des moyens de mitiger les effets du blocus, la réalité économique cubaine reste précaire. Le facteur clef qui a empêché notre économie d'avancer plus vite et de manière plus dynamique, c'est l'impossibilité d'atteindre les revenus d'exportations prévus. À ce seul titre, le blocus a, durant la période analysée, provoqué des pertes et des préjudices se chiffrant à **2 608 000 000 de dollars**.

Le secteur du **tourisme** continue de faire partie des priorités de la politique de blocus. Les préjudices dans les domaines associés aux services, aux opérations et aux approvisionnements logistiques se sont chiffrés, de mars 2024 à février 2025, à **2 528 791 469 dollars**.

L'arrivée de visiteurs – 2 203 117 touristes - a chuté de 9,6 p. 100 par rapport à 2023, atteignant à peine 71,07 p. 100 des prévisions. Ce qui se doit aux effets accumulatifs du blocus, au maintien de Cuba sur la Liste des États commanditaires de terrorisme et sur la Liste des entités cubaines frappées de restrictions, laquelle inclut la quasi-totalité des installations hôtelières du pays. À titre d'exportations, Cuba a enregistré un manque à gagner de 1 114 600 000 dollars.

L'arrivée d'Étatsuniens a diminué de 11 p. 100 par rapport à 2023, une situation conditionnée par le fait qu'il leur est interdit de descendre dans les hôtels « frappés de restrictions » et que l'administration étasunienne leur impose aussi des contraintes pour s'héberger dans les installations du secteur privé en fonction des catégories de voyage autorisées.

La suppression des permis d'ensemble accordés à des voyages éducatifs de groupe (catégorie d' « échanges interpersonnels ») a aggravé la situation : alors que ceux-ci pouvaient se faire jusque-là sous le parrainage d'une organisation étasunienne, ce qui, de toute façon, constituait déjà un handicap, cette nouvelle mesure supprime complètement la possibilité de voyage dans cette catégorie.

Si le blocus n'existait pas et si les Étatsuniens pouvaient faire normalement du tourisme, Cuba pourrait accueillir chaque année entre un et deux millions de visiteurs, soit des revenus estimés à 2 410 826 390 dollars pour l'économie cubaine.

La mise en œuvre du Titre III de la Loi Helms-Burton a joué un rôle direct dans l'annulation d'affaires et de contrats avec 41 voyageurs étrangers de pays tiers.

Par ailleurs, l'interdiction faite aux compagnies de croisière étasuniennes d'accoster dans les ports cubains, aggravée par les sanctions et les procès légaux qui leur ont été infligés pour l'avoir fait, a bloqué de nouvelles avancées dans le secteur touristique, Cuba ayant perdu à ce titre environ 800 000 plaisanciers étasuniens.

La décision de l'administration étasunienne d'exiger un visa d'entrée pour quiconque aurait déjà voyagé à Cuba ou penserait entrer aux USA depuis Cuba, y compris pour les ressortissants des 42 pays qui bénéficient du système ESTA, a exercé un effet négatif sur l'arrivée de Cubains vivant à l'étranger et de touristes étrangers, ainsi que d'Étasuniens.

Du fait de la traque financière de Washington, toujours plus de banques étrangères refusent de travailler avec Cuba, ce qui a conduit à la réduction draconienne des opérations commerciales et de la vente de forfaits touristiques. La fermeture des comptes en banque extérieurs d'Havanatur, le principal promoteur et vendeur des produits touristiques cubains, a causé des pertes pour 2 180 900 dollars.

La lenteur des paiements de la part des banques utilisées a causé de lourds préjudices. L'impossibilité d'utiliser le dollar a conduit les agences de voyage à recourir à des méthodes de virement hautement risquées et coûteuses qui entraînent parfois plus de conversions de monnaie et provoquent donc des pertes significatives.

Les obstacles imposés aux transactions commerciales avec Cuba ont entraîné une réduction des investisseurs potentiels dans le tourisme, par rapport aux offres présentées dans le Portefeuille des projets d'investissement étranger. Ainsi, une trentaine de compagnies ont été invitées à participer au Parc aquatique de Varadero, les unes ayant refusé, les autres ayant cessé de s'y intéresser.

À quoi il faut ajouter les campagnes de diffamation agressives sur les plateformes numériques et les réseaux sociaux quant à la sécurité de la destination Cuba et, en particulier, à la qualité des services touristiques.

Le secteur de la **biotechnologie** n'échappe à l'impact du blocus. La « Loi pour la démocratie cubaine » ou Loi Torricelli interdit d'ailleurs explicitement de vendre à Cuba des intrants et des matières premières destinés à son industrie biotechnologique.

Durant la période analysée, les préjudices causés se chiffrent à **129 270 055 dollars**, à titre de manque à gagner en matière d'exportations, de surcoûts pour repositionnement géographique du commerce et de pertes monétaires.

L'*Institut Finlay de vaccins (IFV)* s'est heurté à des difficultés pour 14 opérations, associées à des réactifs, matières premières et intrants, qu'il a dû finalement

acheter pour la plupart à travers des tiers, d'où de gros surcoût en prix d'achat et en fret.

Les laboratoires *Medsol* n'ont pu produire des capsules d'oméprazole, de fluconazole et d'Oséltamivir à cause d'une avarie de son encapsuleuse allemande, de la société *Harro Hoffliger*, auprès de laquelle ils ont démarché l'achat de pièces détachées et une assistance technique en décembre 2024 par l'intermédiaire de la société FARMACUBA, mais le fabricant allemand a annulé les négociations alléguant du blocus. *Medsol* a essuyé des pertes s'élevant à 1 020 272,99 dollars, et ces médicaments ont été en manque pour la population cubaine.

Il est devenu impossible de continuer d'acheter des membranes d'hémodialyse à la société argentine *KAM Bag in Box Latam*, après que celle-ci a été achetée par une société étasunienne.

À cause du durcissement de blocus, les sociétés étasuniennes intéressées par le médicament cubain Heberprot-P, le seul au monde pour le traitement de l'ulcère du pied diabétique qui réduit dans une proportion sensible les amputations qu'elle entraîne, ne se risquent pas à engager des négociations. Si Cuba pouvait exporter ce produit aux USA, les patients étasuniens bénéficieraient d'un médicament unique en son genre et l'industrie pharmaceutique cubaine aurait pu encaisser environ 90 millions de dollars durant la période analysée.

De mars 2024 à février 2025, les préjudices causés au secteur de l'**énergie** et des **mines** se sont montés à non moins de **496 075 620 dollars**, l'entreprise la plus touchée étant l'Union nationale électrique, à hauteur de 279 345 500 dollars.

L'encerclement économique a aggravé les limitations financières du pays et réduit l'accès à des crédits nécessaires pour réparer les centrales thermiques, acheter les technologies requises et le carburant, d'où l'impossibilité non seulement de garantir des livraisons d'électricité stable à la population et aux secteurs économiques stratégiques, mais encore de créer de nouvelles capacités de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables qui permettraient une plus grande indépendance énergétique.

Le blocus nuit aux importations nécessaires à l'industrie pétrolière cubaine. Le transport d'un conteneur de 20 pieds a coûté à Cuba en moyenne 5 980 dollars depuis la Chine, 2 590 depuis l'Europe et 3 925 depuis le Canada. Or, il ne dépasserait pas de 800 à 1 000, selon les époques, depuis Houston jusqu'à la Zone de développement spécial de Mariel, ce qui aurait représenté une économie de 1 014 298 dollars en 2024.

La traque à laquelle se livre l'administration étasunienne contre le transport de carburant à Cuba, et qui touche compagnies maritimes, compagnies d'assurances et de réassurances, banques, personnes et gouvernements, a entraîné une diminution du nombre de fournisseurs étrangers, tandis que ceux qui continuent de le faire ont élevé considérablement leurs tarifs à cause du Risque-pays.

Compte tenu de la traque dont ses opérations financières sont victimes, Cuba doit assurer ses importations de carburants par des lettres de crédit irrévocables

et confirmées (payables à vue) auprès d'une seule banque dont la capacité de confirmation est limitée et ne couvre pas bien souvent la valeur des cargaisons à importer dans le mois.

Les entraves imposées à l'importation de carburant, de pièces détachées et de machines, à cause de la crainte des fournisseurs de faire l'objet de sanctions de la part des États-Unis, ont des effets sévères et expliquent l'instabilité prolongée du Système électrique national (SEN) et les constantes pannes des centrales thermiques, ce qui limite la production d'électricité.

Celle-ci consomme plus de la moitié du carburant importé : pour assurer une production normale, il faut lui allouer de 250 à 350 millions de dollars, mais le blocus empêche le pays de disposer des ressources financières requises pour garantir cette production.

Fin 2024, la carence de ressources matérielles et de financement a provoqué une diminution d'environ 138 028 tonnes de pétrole produit dans le pays même. Actuellement, Cuba produit environ 40 000 barils par jour, qui ne satisfont que le tiers de la consommation nationale.

La capacité totale de production de la compagnie Union électrique est de 5 646 mégawatts, mais elle ne peut en atteindre aujourd'hui que 2 122, soit 38 p. 100. En conditions normales, le pays a besoin d'entre 4,8 et 5 millions de tonnes de carburant pour satisfaire la demande d'électricité du pays, à un coût oscillant entre 1,6 et 1,8 milliard de dollars en fonction de la fluctuation des cours sur le marché. Ceci explique les constantes coupures de courant qui frappent l'ensemble de la population et tous les secteurs de l'économie.

Depuis le 10 janvier 2024, la centrale thermique Ernesto Che Guevara ne dispose toujours pas de pièces détachées pour ses pompes, à partir du moment où l'entreprise italienne qui les fournissait, *C. R. Technology Systems*, a été achetée par *Trillium Flow Technologies*, qui gère ses ventes depuis les USA. L'OFAC n'ayant pas délivré les autorisations nécessaires, le contrat n'a pas pu s'exécuter, de sorte que les unités de génération de la centrale se voient limitées dans leur fonctionnement, que les coûts d'énergie augmentent et que des coupures de courant s'ensuivent.

Les centrales thermiques Ernesto Guevara de la Serna, 10 de Octubre et Máximo Gómez utilisent dans leurs turbines modernisées des moteurs électro-hydrauliques VOITH qui souffrent l'usure du temps. Les fournisseurs habituels, comme *Real Control* et *EnergoControl*, ont fait savoir que, du fait de la Loi Helms-Burton, ils ne peuvent plus vendre cet équipement à Cuba, si bien que l'unité n° 2 de la centrale Ernesto Guevara est paralysée.

La compagnie *Taichi HD Cuba*, à laquelle il a été passé commande d'un nouveau système d'excitation AVR type VCS-6000 pour la centrale Carlos Manuel de Céspedes, a fait savoir que l'entreprise indiquée pour ce genre de commande est *Mitsubishi Generator Corp.*, laquelle s'y refuse à cause des sanctions rigoureuses de l'administration étasunienne.

Les dommages et préjudices causés par le blocus, durant la période analysée, au secteur des **communications** et de **l'informatique**, dont les télécommunications, ont été chiffrés à **78 645 000 dollars**.

L'*Empresa de Telecomunicación de Cuba S. A. (ETECSA)* reste la compagnie la plus touchée (94,3 p. 100), à hauteur de 73 675 900 dollars. Ses difficultés financières, dues fondamentalement au blocus, ont détérioré ses infrastructures et la qualité de ses services, au point qu'elle a enregistré des pertes pour plus de 500 millions de dollars par an ces trois dernières années. Outre les dettes accumulées de ce fait, les fraudes organisées de l'étranger par des opérateurs illégaux l'ont privée des revenus provenant des recharges mobiles en ligne, au point de représenter jusqu'à 18 dollars sur 20.

La traque constante de l'administration étasunienne et ses pressions sur des compagnies de communication intéressées par des relations commerciales avec leurs homologues cubaines nous empêchent de nous doter d'une infrastructure adéquate, d'un meilleur accès à Internet et à l'informatisation, afin de pouvoir moderniser notre technologie dans ce domaine.

Les principaux fournisseurs de technologies de télécommunications (Ericsson, Alcatel et Huawei) nous réclament une Déclaration d'utilisation finale, ce qui retarde les démarches associées à l'achat et à la livraison d'équipements et empiète sur la souveraineté de pays tiers dans leurs relations avec Cuba dans ce domaine.

Le blocus interdit à Cuba d'accéder à des marques et équipements de haut de gamme distribués par des sociétés étasuniennes leaders dans ce domaine, comme *Dell, Cisco, HP, Netgear, Grandstream Networks, APC*, entre autres, tandis que les limitations frappant les livraisons de technologies et équipements fabriqués sous brevet étasunien ou contenant des composants étasuniens nous obligent à nous pourvoir sur des marchés éloignés, ce qui élève le fret et les frais de réparation et maintenance.

L'inscription de Cuba sur la Liste des pays commanditaires de terrorisme nous empêche de recevoir les services de sociétés privées de messagerie express des USA. Faute d'un Accord sur les virements postaux entre les USA et Cuba, leurs ressortissants doivent recourir à des solutions de rechange plus risquées. La suspension des services de *Western Union*, suite aux sanctions de l'administration étasunienne, a aggravé la situation, au point que plus de 837 200 dollars de fonds familiaux n'ont pu entrer à Cuba, causant de lourds préjudices aux familles cubaines.

Les administrations postales de différents pays de tous les continents qui versaient avant leurs paiements directement aux banques cubaines ne peuvent plus le faire à cause du blocus financier accru.

Compte tenu de l'interdiction faite aux entreprises étasuniennes et aux autres entreprises associées dont les transactions dépendent de banques étasuniennes de réaliser des opérations commerciales avec Cuba et donc de l'obligation pour celle-ci de passer par des intermédiaires, la télévision cubaine a dû payer 114 807,21 dollars de plus pour retransmettre les Jeux olympiques de Paris en 2024, soit autant que le coût normal de ce service.

Cuba continue d'avoir un accès limité aux liaisons à large bande d'Internet, ce qui ralentit la vitesse de téléchargement de logiciels, de musique, de programmes

de radio et de télévision transmis en temps réel, et l'accès à des sites qui permettent d'actualiser des programmes utilisés par des millions d'utilisateurs dans le monde. Le blocage du site Internet d'*Adobe* nous empêche d'accéder à l'aide associée à des programmes déterminés qui n'existent qu'en ligne, comme les versions les plus modernes de l'éditeur multipiste Audition C56 ; c'est aussi le cas d'autres sites intéressants comme *Source Forge*, *WeTransfer*, *DELL* et *Intel*.

Ces obstacles influent sur le flux d'information parvenant à Cuba et sur la possibilité d'un accès massif à Internet, entravent et renchérissent la connectivité et conditionnent l'entrée des utilisateurs cubains dans diverses plateformes virtuelles.

Par ailleurs, les délégations cubaines se heurtent à de nombreuses difficultés pour participer à des réunions et congrès virtuels, dans la mesure où Cuba souffre de restrictions d'accès à plusieurs plateformes numériques utilisées à ces fins, comme *Zoom*. Certains sites sont d'accès restreint en ce qui concerne les IP de Cuba, par suite des mesures discriminatoires et illégales qu'imposent l'*OFAC*.

Le marché mondial de fournitures pour la radio et la télévision est dominé par des transnationales et des multinationales comme, entre autres, *Sony Group Corporation*, *Panasonic Corporation* et *JVC Kenwood Holdings Inc.*, qui segmentent la distribution de leurs produits par régions géographiques. Cela signifie que l'*Instituto de Información y Comunicación Social de Cuba* (anciennement Institut cubain de radio et de télévision, ICRT) doit se fournir en ressources auprès des distributeurs autorisés pour l'Amérique latine, dont beaucoup sont basés à Miami, où ses demandes d'achat sont systématiquement bloquées, si bien qu'il doit recourir à des intermédiaires européens et se retrouve dans une position très désavantageuse en matière de modernisation technologique.

Durant la période analysée, les préjudices causés par le blocus à l'**industrie** de Cuba ont été calculés à **51 069 079,54 dollars**, principalement pour le manque à gagner découlant de la non-exportation de biens et services, du repositionnement géographique du commerce, des fluctuations des taux de change, des entraves technologiques et de la pénurie de carburant. On trouvera ci-dessous quelques-uns des préjudices les plus importants dans ce domaine :

- L'entreprise métallurgique *ACINOX Comercial*, faute de pouvoir acheter sur le marché étasunien des matières premières, de pièces détachées et des métaux nécessaires à sa production, doit s'approvisionner sur des marchés éloignés, ce qui augmente ses coûts.
- Par suite de l'application de la Loi Torricelli, les compagnies maritimes *Mediterranean Shipping Company S. A.*, *A. P. Møller-Mærsk*, *COSCO SHIPPING Lines Co*, *Evergreen Marine Corporation* et *Zim Integrated Shipping Service* ont cessé leurs relations avec notre pays, qui ne peut plus s'adresser qu'à trois compagnies.
- L'entreprise de télécommunications *COPEXTEL S. A.* qui s'approvisionne normalement chez 628 fournisseurs n'a pu le faire qu'auprès de 57 (9,08 p. 100), dont 97,2 p. 100 sont des intermédiaires, et 8,8 p. 100 sont des fabricants, ce qui élève les coûts des biens et services acquis.

- Durant la période analysée, la rupture des opérations bancaire entre banques étrangères et cubaines s'est maintenue. Ainsi, la *National Bank of Canada* a refusé la carte de crédit avec le groupe d'entreprises de l'industrie chimique de Cuba.
- Les aciéries, pour coupures de courant et déficit de carburant dus au blocus, n'ont pas pu produire dans l'année 87 015 tonnes d'acier destinées à l'exportation, dont la vente aurait rapporté des bénéfices de 894 780,42 dollars.
- Les pénuries de matières premières et l'instabilité dans leur arrivée ont empêché de produire les quantités prévues de dentifrice, d'eau de Javel et de serpillères.
- La chaîne de magasins *Caribe* a essuyé des pertes pour 50 180 000 dollars, soit une augmentation de 319 p. 100 par rapport à 2023, et, faute de pièces détachées, n'a pu réparer une grande quantité d'équipements.
- Cuba ne peut acheter des denrées alimentaires congelées, comme la viande de poulet, de dinde et de bœuf, aux USA qui en sont les plus gros producteurs, et doit le faire sur des marchés lointains à des surcoûts en matière de prix, de fret, de traversées prolongées, et doit les conserver en entrepôts pour garantir les réserves requises et réapprovisionner les magasins.
- La société *Fincimex*, inscrite sur la Liste des entités frappées de restrictions, ne peut participer aux envois de fonds familiaux depuis les USA, alors qu'elle aurait pu obtenir 900 000 dollars à ce titre en 2024.

Le secteur de la **construction** continue de se heurter à de sérieuses difficultés pour se pourvoir en technologies du bâtiment plus efficaces, plus légères, consommant moins de matières premières et de composants énergétiques. De mars 2024 à février 2025, les préjudices qu'il a subis se sont chiffrés à **161 867 007 dollars**.

Un des plus touchés a été celui de la construction de logements, à hauteur de 34 324 900 dollars, pour n'avoir pu se pourvoir qu'à 28 p. 100 des d'approvisionnements escomptés.

Les principaux préjudices découlent des difficultés d'accès à des biens et technologies essentiels pour l'industrie des matériaux de construction, dont le ciment, le gravier, l'acier, les peintures, les réservoirs d'eau, les toitures légères, les parpaings, les tuiles de fibrociment, les revêtements asphaltiques et le bois de charpenterie. À quoi il faut ajouter l'annulation de contrats de la part de fournisseurs étrangers et les difficultés de transport à cause de la pénurie de carburants.

Les plus gros préjudices découlant de la pénurie de carburant et du déficit de ressources matérielles ont atteint les ouvrages d'aéroports, l'autoroute nationale, la route nationale, les cayes du Nord, les canaux de détournement de ressources hydrauliques du Centre et de l'Est.

Les préjudices causés par le blocus au secteur du **transport** (maritime, routier, ferroviaire et aérien) se sont chiffrés à **353 034 200 dollars** de mars 2024 à février 2025.

Les capacités de transport de passagers et les infrastructures ont souffert une dégradation progressive, à cause de la faible disponibilité technique des véhicules, de l'impossibilité d'obtenir des pièces détachées, du manque de financement, des refus des fournisseurs, ainsi que des mesures adoptées en 2019 par l'administration étasunienne pour entraver toutes les livraisons de carburant à Cuba, ce qui a eu un effet dévastateur dans ce secteur. Tout ceci a entraîné une diminution des services et de sérieux problèmes pour la population.

Ainsi, les transports en commun dans la capitale exigent au moins 1 200 véhicules fonctionnant, alors que seuls 566 sont disponibles, et seuls fonctionnent chaque jour entre 120 et 170, et 48 000 tonnes de diesel, ce qui est impossible à cause de la pénurie de financement et du renchérissement des opérations à cause du blocus.

Dans le transport naval, les armateurs étrangers dont les navires inclut des Cubains dans leur équipage continuent d'être en butte à des restrictions et à des obstacles pour accoster dans les ports des États-Unis, à cause de la Loi Torricelli que le Congrès a adoptée en 1992. Les autorités portuaires, une fois au courant de la présence de Cubains à bord, retiennent le bâtiment hors du port pendant plusieurs heures, y établissent une garde que doit payer la compagnie maritime ou l'armateur à raison de 1 500 dollars par jour, et interdisent au personnel cubain de descendre à terre.

Dans le transport aérien, l'administration étasunienne continue d'interdire à Cuba d'affréter des avions, si bien que *Cubana de Aviación* ne peut être cotée pour des vols internationaux, et d'acheter des avions dont plus de 10 p. 100 des composants sont d'origine étasunienne, ce qui touche aussi le transport national.

La compagnie *Cubana de Aviación* est toujours sous le coup de l'annulation d'accords entre lignes en vue du transport de marchandises, ce qui l'empêche de les commercialiser et d'accroître les ventes à multidestinations dans le cadre d'alliances commerciales avec *Avianca*, *DHL*, *Air France*, *LATAM* et *Lot Polish*, cette annulation portant préjudice aux services d'import-export de marchandises que la compagnie pourrait offrir aux entreprises publiques et privées nationales, puisqu'elle doit recourir à d'autres itinéraires plus chers.

Préjudices causés aux formes de gestion non publique de l'économie cubaine

Fin avril 2025, Cuba comptait 11 233 micro-, petites et moyennes entreprises (*mipymes*) privées, ces hommes d'affaires, chefs d'entreprises et coopérateurs étant eux aussi lésés par le blocus : en 2024, 608 *mipymes*, soit 6 p. 100, ont essuyé des pertes.

L'administration étasunienne ne cesse d'affirmer que le blocus vise à punir uniquement le gouvernement cubain, mais non le peuple ni le secteur privé. Elle a annoncé en mai 2024 des mesures censément bénéfiques à ce dernier en matière d'accès numériques et financiers, mais qui sont restées lettre morte, parce que les barrières structurelles et la trame légale qui constituent l'essence

du blocus persistent comme le principal obstacle à n'importe quelle activité économique à Cuba.

Les sociétés technologiques étasuniennes qui souhaiteraient débloquer des outils informatiques sont contraintes de distinguer entre acteurs publics et acteurs privés.

Par ailleurs, l'inscription de Cuba sur la Liste des États commanditaires de terrorisme dissuade toute transaction internationale, qu'elle soit publique ou privée. À quoi il faut ajouter le refus de compagnies maritimes et des banques étrangères qui évitent des opérations avec Cuba à cause des sanctions secondaires qu'impose l'administration étasunienne et des réglementations qu'elle ne cesse de modifier, et qui touche pareillement secteur public et secteur privé.

Ainsi, les avis et les restrictions posés aux voyages à Cuba ont réduit les revenus qu'un segment majoritaire du secteur privé tirait du tourisme et de la location de chambres. La Liste des logements interdits à Cuba, l'inscription de Cuba sur la Liste des États commanditaires du terrorisme international, l'interdiction de voyages individuels (catégorie interpersonnelle), entre autres mesures de l'administration étasunienne, ont bloqué tout progrès dans ce secteur et réduit considérablement les réservations dans des chambres d'hôte et pensions de famille du privé. La principale limitation pour ces acteurs cubains, c'est que, faute d'avoir accès au marché touristique étasunien, ils ne peuvent rivaliser sur un pied d'égalité avec les autres de la région.

Cuba compte plus de 20 000 chambres dans le privé. Des 139 358 Étasuniens arrivés dans l'île de mars 2024 à février 2025, seuls 9,6 p. 100 s'y sont hébergés, ce qui représente une chute de 82,2 p. 100 par rapport à la période analysée antérieure, à cause des mesures appliquées par l'administration étasunienne. Si les restrictions et interdictions en vigueur étaient levées, le secteur privé aurait pu toucher des revenus supplémentaires se montant à environ 14 400 000 dollars.

Dans la Vieille-Havane, autrement dit la partie coloniale de la capitale, les affaires privées ont commencé de proliférer à partir de 2016 en raison de l'arrivée des navires de croisière : ouverture de restaurants, locaux pour vente d'artisanat cubain, kiosques de littérature cubaine, location de coches et de taxis, entre autres services. L'interdiction des voyages de croisière a bien entendu porté un coup terrible à ces activités, dont beaucoup ont dû tout simplement fermer dans plusieurs provinces.

Par ailleurs, l'impossibilité de se faire délivrer des visas de non-immigrant directement à La Havane a limité la capacité des entrepreneurs cubains de se rendre aux États-Unis, qui est leur marché naturel le plus proche où s'approvisionner.

Par suite des mesures coercitives que l'administration étasuniennes a appliquées ces dernières années contre les institutions financières cubaines, plusieurs plateformes de paiement et de commerce électronique en ligne, comme *PayPal*, refusent de prêter service à ces personnes, qu'elles soient du public ou du privé, rien que pour être Cubaines. Les entrepreneurs privés ne peuvent disposer de cartes de crédit Visa ou MasterCard, interdites aux Cubains où qu'ils soient, de sorte qu'ils n'ont pas de moyen sûr de paiement en ligne, même à travers un

pays tiers. Ainsi donc, les succursales des banques ne prennent pas en charge leurs virements, et de nombreux clients refusent de poursuivre leurs relations avec les entités privées cubaines.

Les limitations imposées à l'accès au marché étasunien renchérissent et bien souvent entravent les importations et exportations des acteurs privés. Le projet de développement local *Nuevo Golfito*, dans le quartier havanais d'Alamar, est un espace communautaire conçu pour les loisirs de la population, notamment des enfants, avec son minigolf et d'autres options de distraction. Compte tenu des coupures de courant causées par les difficultés qu'engendre le blocus, son fondateur et administrateur, Roger Núñez Hernández, tente, pour y échapper, de s'équiper en panneaux solaires. Il explique : *Nous nous sommes efforcés de trouver des solutions pour les importer depuis les USA et d'autres marchés plus proches, mais les réglementations du blocus limitent notre accès. Il nous faut explorer des marchés plus lointains, mais le fret élevé renchérit trop cette option. »*

Yosvany García Cruz, fondateur du projet de développement local *Remolques-YGC-Cuba*, qui fabrique des remorques, des motos et des vélos, explique : *« Bien que nous fabriquions nos remorques, à grande acceptation parmi les usagers, à partir de matériaux recyclés, nous devons toutefois recourir à des pièces et intrants nouveaux. Si nous pouvions les acheter aux USA ou sur des marchés plus proches, nous pourrions produire mieux et plus, mais c'est impossible à cause des restrictions qu'impose le blocus. »*

Le blocus viole le droit international. Application extraterritoriale

Le blocus viole le droit international. Il est contraire aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Il constitue une transgression du droit à la paix, au développement, à la libre détermination et à la souveraineté du peuple et de l'État cubains.

Il constitue dans son essence et ses objectifs une agression unilatérale et une menace permanente contre la stabilité du pays. Il viole les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures de l'État, d'égalité souveraine, de promotion des relations d'amitié entre les pays et de libre-commerce.

Le blocus ne fait pas que porter préjudice aux relations économiques, commerciales et financières entre Cuba et les États-Unis : il vise – et il y parvient – à entraver nos relations économiques et commerciales partout dans le monde, faisant fi des prérogatives souveraines des autres pays et des droits de leurs citoyens, ces visées sinistres ayant force de loi depuis l'adoption de la Loi Helms-Burton.

Pour empêcher les investissements étrangers dans notre pays, traquer nos transactions internationales et entraver le fonctionnement normal de toutes nos opérations à l'étranger, l'administration étasunienne recourt à une grande quantité d'instruments et de formes de pression par le biais de ses agences de régulation.

Le blocus est un acte génocidaire, une violation flagrante, massive et systématique des droits humains du peuple cubain. C'est une politique punitive cruelle. Et le présent Rapport apporte des informations factuelles et des données utiles pour dénoncer toujours plus cette grave injustice.

En sus des exemples déjà mentionnés, on trouvera à l'Annexe 4 d'autres cas d'application extraterritoriale du blocus entre mars 2024 et février 2025.

Rejet universel du blocus

Le mouvement international qui vise à la levée du blocus a été très actif durant la période analysée. On a enregistré plus de 2 000 événements publics, interventions et documents adoptés dans des réunions internationales qui condamnent le blocus, sa nature injuste et ses retombées dévastatrices sur le peuple cubain, et plus de 1 073 déclarations contre l'inscription de Cuba sur la Liste des États commanditaires de terrorisme, dont 57 gouvernements, 107 partis politiques, 600 parlementaires qui ont souscrit à l'Initiative de l'Internationale progressiste, ainsi que des parlements de Russie, de Syrie, de Namibie, du Burundi et de Jamaïque. Signalons encore 473 prises de position de mouvements, d'associations ou de groupes de solidarité, 28 d'organisations internationales, dont celles susmentionnées, 254 couvertures médiatiques et 87 d'autres personnalités.

Par ailleurs, on a constaté toujours plus d'appels dans la société étasunienne à la levée du blocus et contre la qualification arbitraire faisant de Cuba un État terroriste. Des législateurs, tant du Congrès de Washington que de ceux des différents États, des membres des secteurs universitaires, économiques, politiques, religieux, scientifiques, de jeunes et le mouvement de solidarité ont engagé diverses initiatives pour faire pression sur la Maison-Blanche.

De nombreux gouvernements et personnalités, experts des Nations Unies, mouvements de solidarité et associations de Cubains vivant à l'étranger, des parlements et des chefs d'État ou de gouvernement, se sont prononcés contre le blocus.

La condamnation du blocus et de sa nature extraterritoriale a été incluse dans les documents finals du Dix-Neuvième Sommet du Mouvement des pays non alignés (MNOAL), du Troisième Sommet du Sud, du Trente-huitième Sommet de l'Union africaine (résolution spéciale), du Huitième Sommet de la Communauté des États latino-américains et caribéens (CELAC), du Vingt-troisième Sommet de l'Alliance bolivarienne des peuples de Notre Amérique-Traité de commerce des peuples (ALBA-TCP), du Comité de coordination conjointe G77-Mouvement des pays non alignés, de la Quarante-Septième Conférence des chefs d'État de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), et de la Quarante-huitième Réunion ministérielle du G77 et de la Chine, entre autres tribunes de premier niveau.

En juillet 2024, plusieurs rapporteurs spéciaux du Conseil des droits de l'homme de l'ONU⁴ ont exigé de l'administration étasunienne qu'elle lève le blocus et radie Cuba de la Liste des États commanditaires de terrorisme, et l'ont exhorté à « s'acquitter pleinement de toutes ses obligations internationales en matière de droits de l'homme, y compris sur le plan extraterritorial, et de prendre des mesures rapides pour en finir avec ces mesures », alléguant que la réinscription de Cuba sur la Liste des États commanditaires du terrorisme a imposé une série de restrictions économiques et financières supplémentaires ayant des effets

⁴ Alena Douhan, Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme ; Cecilia M. Bailliet, Experte indépendante sur les droits de l'homme et la solidarité internationale ; et George Katrougalos, Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable.

aggravés sur la capacité du pays à satisfaire les besoins de sa population à un moment critique où Cuba se heurte à de graves problèmes économiques.

Le 7 février 2025, quatre de ces experts en droits de l'homme⁵ ont exigé que l'administration étasunienne lève ce blocus contre Cuba et ont rejeté sa réinscription par l'administration Trump sur la Liste des États commanditaires du terrorisme. Ils ont rappelé avoir déjà adressé des communications sur ce point à l'administration étasunienne, sans en recevoir de réponse. Ils ont dénoncé que cette décision avait de graves conséquences sur les droits humains du peuple cubain, portait préjudice aux relations commerciales et financières du pays, et entravait les efforts de la nation pour faire face aux effets accumulés du blocus, de la pandémie du Covid-19 et des catastrophes naturelles. Ils ont taxé la mesure d'acte de coercition unilatérale, incompatible avec la Charte des Nations Unies et avec le droit international, de violation de la résolution de l'ONU qui déclare illégale l'utilisation de mesures coercitives internationales, et ils ont exigé la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis⁶.

Le 18 octobre 2024, Cuba a présenté son Neuvième Rapport périodique devant le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, lequel a reconnu les effets négatifs du blocus économique, commercial et financier sur l'exercice des droits humains des femmes et fillettes à Cuba, ainsi que les dommages découlant de l'inscription injuste de Cuba sur la Liste des États commanditaires de terrorisme.

On trouvera à l'Annexe 5 une liste d'actions de rejet de blocus dans la société étasunienne et à l'échelle internationale durant la période analysée.

Conclusions

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par l'administration étasunienne constitue une politique unilatérale, coercitive et extraterritoriale qui viole le droit international et les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Il porte atteinte à la paix, au développement et à la libre détermination du peuple cubain. Il est une violation massive, flagrante et systématique de ses droits humains. Il mine l'économie cubaine et lèse directement le bien-être de la population. Il ne distingue pas entre secteurs sociaux et acteurs économiques. Il restreint les droits constitutionnels des Étatsuniens et viole la souveraineté d'autres États en leur imposant des sanctions extraterritoriales.

Il est inacceptable, illégitime et immoral qu'un peuple, quel qu'il soit, soit soumis à une politique coercitive et nocive, qui lui a causé des préjudices économiques dépassant **170 677 200 000 dollars** à prix courant et **2 103 897 000 000 de dollars**, si l'on tient compte de la fluctuation du dollar face à l'or. Rien que mars

⁵ Alena Douhan, Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme ; Attiya Waris, Experte indépendante chargée d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur les droits de l'homme ; George Katrougalos, Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable ; Reem Alsalem, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes et les filles.

⁶ Cf. <https://www.ohchr.org/es/press-releases/2025/02/united-states-experts-dismayed-decision-reinstate-cuba-state-sponsor>

2024 à février 2025, le blocus a causé à Cuba des préjudices estimés à **7 556 100 000 dollars**.

Les chiffres et les exemples exposés tout au long de ce Rapport ne pourront jamais, dans leur froideur, refléter véritablement les effets nocifs que le blocus cause au peuple cubain. N'empêche que l'administration étasunienne continue invariablement d'appliquer cette politique cruelle et illégale. Plus de soixante ans après, l'objectif reste celui du premier jour : dégrader le niveau de vie de la population, provoquer de l'insatisfaction, du désespoir et de l'irritation en vue de déclencher un soulèvement qui favoriserait le changement de l'ordre constitutionnel que le peuple cubain a choisi librement.

L'administration étasunienne continue de faire la sourde oreille à l'appel quasi unanime de la communauté internationale, qui lui demande de lever cette politique illégale et inhumaine, comme le prouvent les trente-deux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies dans ce sens.

La demande de levée inconditionnelle du blocus étasunien est quasiment universelle, et c'est une cause juste. Toujours plus de voix s'élèvent aux côtés du peuple cubain pour exiger que l'administration étasunienne lève une bonne fois pour toutes son blocus ; arrête de traquer nos opérations et relations économiques et financières avec le reste du monde ; cesse d'allouer des millions de dollars chaque année en vue de saboter notre ordre intérieur et de financer ses opérations de désinformation ; nous radie de sa liste illégale et unilatérale des États commanditaires de terrorisme.

Cuba reste toutefois disposée à mettre en place des relations civilisées et respectueuses avec l'administration étasunienne malgré ses différences avec celle-ci. Elle reste ouverte au dialogue et à la coopération avec tous les secteurs de la société étasunienne intéressés par une amélioration des relations bilatérales.

Comme l'a dit le président cubain Miguel Díaz-Canel Bermúdez en décembre 2024 à la clôture de la quatrième session ordinaire de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire : *« Oui, le blocus existe ; oui, il s'est durci ; oui, nous faisons face à une guerre économique ; oui, on nous méprise ; oui, on nous intoxique sur les réseaux sociaux d'une manière vulgaire, obscène, chargée de haine, mais nous pouvons compter, et c'est le plus important, sur un peuple héroïque et digne. Et nous vaincrons toujours, tant que cet héroïsme, qui est inscrit dans les gènes des Cubains, grandira et se manifestera face à tous les adversaires grâce au facteur essentiel et sacré de l'unité autour d'un même objectif : préserver l'indépendance, la souveraineté et la justice sociale. »*

Annexe 1 : Lois et réglementations étasuniennes concernant le blocus

- *Trading with the Enemy Act*, 1917 (TWEA, Loi du commerce avec l'ennemi) : Aux termes de sa section 5(b), le chef du pouvoir exécutif est habilité à appliquer des sanctions économiques en temps de guerre ou à n'importe quelle autre période d'urgence nationale et à prohiber le commerce avec l'ennemi ou des alliés dudit ennemi pendant des conflits militaires.
- *Foreign Assistance Act* (1961, Loi relative à l'aide extérieure) : Aux termes de cette loi, le président étasunien a été autorisé à établir et à maintenir un « embargo » total sur le commerce avec Cuba et à prohiber l'octroi de n'importe quelle aide qui soit au gouvernement cubain. Les fonds du gouvernement étasunien destinés à l'aide étrangère et alloués à des organismes internationaux ne peuvent être employés dans des programmes concernant Cuba. L'octroi de n'importe quelle aide prévue aux termes de cette loi ou de tout autre bénéfice prévu dans n'importe quelle autre loi en faveur de Cuba est interdit aussi longtemps que le président n'aura pas déterminé que Cuba a engagé les actions requises pour restituer à des personnes physiques ou morales étasuniennes au moins 50 p. 100 de la valeur des biens nationalisés par le gouvernement cubain après le triomphe de la Révolution, ou pour verser une juste compensation.
- *Décret présidentiel 3447* : C'est par cette décision du 3 février 1962 que le président John F. Kennedy a imposé un « embargo » total au commerce entre les USA et Cuba, par application de la section 620 (a) de la Loi relative à l'aide extérieure.
- *Cuban Assets Control Regulations* (1963, Réglementations relatives au contrôle des actifs cubains) : Promulguées par le département du Trésor, elles ont, entre autres sanctions, établi la mise sous séquestre de tous les actifs cubains aux USA ; l'interdiction de toutes transactions financières et commerciales sans autorisation ; la prohibition des exportations cubaines aux USA ; la prohibition à n'importe quelle personne physique ou morale des USA ou de pays tiers de faire des transactions avec Cuba en dollars des États-Unis.
- *Export Administration Act of 1979* (Loi relative à la gestion des exportations) : Aux termes de la section 2401 (b) (1) 5, « National Security Controls », « Policy Toward Individual Countries », le président des USA est habilité à inscrire sur la « Liste de contrôle des marchandises » des pays auxquels pourront être appliqués des contrôles d'exportation spéciaux dans l'intérêt de la sécurité nationale. Cuba y est inscrite.
- *Export Administration Regulations*, 1979 (EAR, Réglementations relatives à la gestion des exportations) : Elles jettent les bases de contrôles généraux d'articles et d'activités dans le cadre des sanctions imposées par le gouvernement étasunien, et fixent une politique de refus systématique des exportations et réexportations à Cuba.
- La *Cuban Democracy Act of 1992* (« Loi pour la démocratie à Cuba de 1992 ») ou *Loi Torricelli* : Interdit aux filiales des sociétés étasuniennes dans des pays tiers de faire du commerce de biens avec Cuba ou des

ressortissants cubains. Interdit aux navires marchands de pays tiers ayant accosté à Cuba d'accoster aux États-Unis pendant cent quatre-vingts jours à moins d'en recevoir l'autorisation du secrétaire au Trésor.

- La *Cuban Liberty and Democratic Solidarity (Libertad) Act of 1996* [« Loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (Libertad) de 1996 »], ou Loi Helms-Burton : Cette loi codifie les dispositions du blocus, élargit leur portée extraterritoriale, permet d'infliger des sanctions aux cadres de sociétés étrangères qui feraient des transactions concernant des biens étasuniens nationalisés à Cuba et les menace de les présenter devant des cours des États-Unis. Elle a réduit les prérogatives du président pour suspendre cette politique. C'est le 2 mai 2019 qu'une administration étasunienne a annoncé pour la première fois que des demandes pourraient être présentées devant des cours en vertu de cette loi.
- *Section 211 de la Loi d'allocations supplémentaires et d'urgence pour l'exercice fiscal 1999* : Aux termes de cette loi, il est interdit aux cours étasuniennes de reconnaître les droits de sociétés cubaines sur les marques associées à des biens nationalisés.
- *The Trade Sanction Reform and Export Enhancement Act (2000*, Loi relative à la réforme des sanctions commerciales et à l'élargissement des exportations) : Aux termes de cette loi, certains produits agricoles ont été autorisés à l'exportation à Cuba, mais à condition que celle-ci paie en liquide, à l'avance, et sans octroi de crédits étasuniens ; les citoyens étasuniens ne peuvent pas faire de tourisme à Cuba, l'« activité touristique » étant définie comme toute activité relative à des voyages vers, depuis ou à Cuba qui ne serait pas expressément autorisée aux termes de la section 515.560 du Titre 31 du Code de réglementations fédérales, autrement dit les voyages autorisés ne concernent que douze catégories de personnes.

Annexe 2 : Actions de blocus adoptées par l'administration étasunienne (mars 2024-février 2025)

15 mars 2024 : L'OFAC inflige une amende de 3 740 442 dollars à la banque *EFG International AG*, pour violation des réglementations concernant le contrôle des actifs cubains et d'autres programmes de sanctions.

23 mars 2024 : Le président Biden signe un projet de loi concernant les allocations pour l'exercice fiscal 2024, qui dégage 25 millions de dollars pour des transmissions de radio et de télévision illégales à destination de Cuba et autant pour des programmes prétendument d'appui à la démocratie, et qui précise que ces fonds ne peuvent être utilisés pour promouvoir des affaires, des réformes économiques, des initiatives privées ou toute autre activité à Cuba non autorisée dans les lois Helms-Burton et Torricelli.

9 septembre 2024 : L'OFAC émet une norme finale (CFR Part 501) qui double la période (de cinq à dix ans) durant laquelle les personnes sujettes à la juridiction étasuniennes qui prêtent des services autorisés à Cuba doivent en conserver les registres et archives.

13 septembre 2024 : Le président Biden prolonge pour une année les restrictions du blocus imposé à Cuba aux termes de la Loi de commerce avec l'ennemi.

27 septembre 2024 : Le président Biden adresse au secrétaire d'État, pour qu'il la soumette au Congrès, une décision présidentielle qui recommande au directeur exécutif étasunien de chaque banque de développement multilatérale et du Fonds monétaire international de faire tout son possible pour que l'institution en question refuse à Cuba tout prêt ou toute autre utilisation de fonds.

2 décembre 2024 : Le président Biden signe le projet de loi bicaméral et bipartite « *No Stolen Trademarks Honored in America Act of 2023* », le transformant en loi qui s'intègre aux mesures de blocus déjà existantes.

13 décembre 2024 : L'OFAC annonce que la société de transport et logistique, *C. H. Robinson International Inc.*, accepte de payer une amende de 257 690 dollars pour avoir transporté à de nombreuses reprises des produits en Iran et à Cuba, et violé par conséquent les programmes coercitifs des États-Unis contre ces deux pays.

20 janvier 2025 : Dès le premier jour de son entrée à la Maison-Blanche, le président Trump signe le décret exécutif : *Initial Rescissions of Harmful Executive Orders and Actions*, qui annule une grande partie des mesures envers Cuba adoptées par Biden six jours avant, et rétablit entre autres la Liste des entités cubaines frappées de restrictions.

31 janvier 2025 : Le département d'État annonce le rétablissement du Titre III de la Loi Helms-Burton.

5 février 2025 : Le département d'État publie la nouvelle Liste des entités cubaines frappées de restrictions, à laquelle s'ajoute *Orbit S. A.*, une entreprise cubaine chargée de l'envoi de fonds familiaux (*remesas*).

21 février 2025 : La Maison-Blanche publie l' *America First Investment Policy Memorandum*, qui vise à faciliter les investissements de pays alliés et à restreindre les capacités dans ce domaine de la Chine et d'autres pays considérés comme des « adversaires étrangers » ; Cuba fait partie de ces derniers, ce qui limite son accès à la technologie étasunienne, notamment en matière d'intelligence artificielle.

25 février 2025 : Le secrétaire d'État annonce l'élargissement de la politique de restrictions de visas aux personnes « exploitant la main-d'œuvre cubaine ». Il s'agit avant tout de bloquer la coopération médicale que Cuba offre à de nombreux pays dans le monde et donc de supprimer les revenus qu'elle lui apporte, et d'inciter sous la contrainte les pays bénéficiaires à l'annuler. Cette mesure implique le refus de visas d'entrée aux USA non seulement à des fonctionnaires cubains actuels ou précédents ayant eu à voir avec cette coopération, mais encore aux fonctionnaires et familles de gouvernements étrangers dans ce même cas, autrement dit, selon le prétexte étasunien, concernés par le « programme d'exportation de main-d'œuvre cubaine », dont les missions médicales cubaines à l'étranger.

Mars 2025 : L'administration Trump annule le programme de parole humanitaire (Programme CHNV) concernant les Cubains, les Haïtiens, les Vénézuéliens et les Nicaraguayens, et met en place le CBP-One.

19 mars 2025 : L'administration Trump inscrit Cuba sur la Liste des pays ne maintenant pas des « mesures de lutte antiterroriste efficaces » dans ses ports, cette mesure autorisant le service de garde-côtes étasuniens à imposer des conditions d'entrée à des bateaux en provenance de Cuba.

30 juin 2025 : L'administration Trump réactive le Mémorandum présidentiel n° 5 qu'elle avait émis lors de son premier mandat, ratifiant ainsi sa politique de « pression économique maximale » comme instrument criminel et illégal envers Cuba afin d'atteindre ses objectifs hégémoniques, dont l'objectif suprême de « changement de système » dans l'île. Ce Mémorandum vient s'ajouter à la trame antérieure de mesures coercitives économiques et politiques et offre une plateforme pour perfectionner les mécanismes correspondants tant contre Cuba que contre des pays tiers ayant des liens avec elle.

Annexe 3 : Prérogatives du président des États-Unis pour modifier l'application du blocus

Le président des États-Unis dispose de prérogatives exécutives pour modifier l'échafaudage du blocus, notamment en modifiant des réglementations du département du Trésor et du département du Commerce. Ainsi il peut :

- Radier Cuba de la Liste des États commanditaires de terrorisme que dresse le département d'État.
- Annuler la politique de traque financière contre Cuba, dont celle concernant les approvisionnements de carburants.
- Suspendre la mise en pratique du Titre III de la Loi Helms-Burton qui permet la présentation de demandes judiciaires devant des cours étasuniennes contre des compagnies de pays tiers.
- Modifier la limite de 10 p. 100 de composants étasuniens au-delà de laquelle Cuba ne peut importer aucun bien d'aucun pays du monde.
- Ordonner aux départements d'État et du Trésor de radier les entités de droit cubaines d'autres listes unilatérales, dont la Liste des entités cubaines frappées de restriction, la Liste des logements interdits et la Liste des nationaux spécialement visés.
- Donner des instructions aux représentants des USA auprès des institutions financières internationales de ne pas bloquer l'octroi de crédits et de facilités financières à Cuba.
- Permettre à des entités de droit cubain, dont des banques et des entreprises, d'ouvrir des comptes sur des banques correspondantes des États-Unis.
- Autoriser l'exportation à Cuba de produits étasuniens dans des domaines clefs de l'économie, dont les mines, le tourisme et la biotechnologie.
- Autoriser l'importation aux États-Unis de n'importe quelle marchandise fabriquée ou découlant de produits cultivés, produits ou manufacturés à Cuba par des entreprises publiques (nickel, sucre, tabac, rhum et autres).
- Permettre l'exportation à Cuba d'intrants et d'équipements médicaux destinés à l'élaboration de produits biotechnologiques.

- Assouplir la politique de délivrance de permis concernant des investissements de compagnies étasuniennes à Cuba.
- Autoriser des citoyens étasuniens à recevoir des traitements médicaux à Cuba.
- Permettre des modalités de coopération plus larges en vue de la mise au point, de la vente et des livraisons de médicaments et de produits biomédicaux d'origine cubaine, par exemple à travers des investissements directs de compagnies étasuniennes et de sociétés mixtes.
- Permettre la vente des matières premières dont a besoin Cuba pour produire des médicaments destinés à la population de Cuba et à celle d'autres pays en développement.
- Autoriser des filiales étasuniennes à faire des affaires avec Cuba, non associées à l'import-export de biens à Cuba (interdit par la Loi Torricelli).

Annexe 4 : Quelques cas d'application extraterritorial du blocus (mars 2024-février 2025)

Mars 2024 : L'*OFAC* refuse la possibilité à Cuba d'ouvrir un compte en banque au Japon à l'occasion de l'exposition internationale Osaka-2025, ce qui élève nos coûts et entrave notre assistance.

15 mars 2024 : L'*OFAC* impose une amende de 3 740 442 dollars à la banque *EFG International A.G.*, en Suisse, pour violation des Réglementations concernant le contrôle des actifs cubains et d'autres programmes de sanctions.

15 avril 2024 : La société argentine *YPF* annonce ne plus pouvoir approvisionner *Cubana de Aviación* en carburant à cause du risque de sanctions étasuniennes que cela entraîne.

Debut juin 2024 : L'hôtel Courtyard, de la chaîne *Marriot*, refuse, à cause des restrictions du blocus étasunien, de réserver des chambres destinées à la délégation cubaine qui doit assister à la Conférence des Petits États insulaires prévue à Antigua-et-Barbuda.

12 juin 2024 : La banque française *Société générale* au Sénégal bloque le compte de l'ambassade cubaine à Dakar, le motif en étant les réglementations du blocus et l'inscription de Cuba sur la Liste des États commanditaires de terrorisme.

Août 2024 : La société *Presencia Latinoamericana S. A.*, spécialisée dans la promotion et la vente de biens et services culturels cubains au Mexique, fait savoir qu'elle se heurte à des difficultés depuis qu'elle a été inscrite sur la Liste des entités cubaines frappées de restrictions. Ainsi, la banque *BBVA* a bloqué son compte au motif que les dispositions du blocus étasunien lui interdisent de faire des transactions avec Cuba.

30 septembre 2024 : Carla Paredes, ministre hondurienne de la Santé, ne peut plus bénéficier du système ESTA (exemption de visa d'entrée aux USA), malgré son passeport espagnol, parce qu'elle a voyagé à Cuba.

3 octobre 2024 : L'ambassade cubaine fait savoir que la *Banque nationale de la Dominique* n'a pas pu réaliser une donation à Cuba parce que la banque intermédiaire, *American Bank*, refuse la transaction.

29 novembre 2024 : La banque mexicaine *INBURSA* bloque le compte de la société cubaine *Taino Tours* « conformément aux intérêts de l'institution », sous-entendu les menaces du blocus.

13 décembre 2024 : L'*OFAC* fait savoir que *C. H. Robinson Internacional Inc. (CHR)* accepte, pour éviter un procès civil, de payer une amende de 257 690 dollars pour 82 violations des sanctions imposées à l'Iran et à Cuba par cinq de ses filiales à l'étranger (courtage et services de transport).

Janvier 2025 : La banque belge *KBC*, dont les relations financières avec l'ambassade cubaine remontent à 1991, refuse de délivrer des cartes de crédit à son personnel, alléguant de normes de la législation nationale et de politiques internes concernant la prévention du blanchiment et le financement du terrorisme, ce qui correspond aux mesures contre Cuba adoptées par la nouvelle administration Trump.

Avril 2025 : La compagnie aérienne *AirSerbia* annule sa desserte à Cuba, en raison des effets extraterritoriaux du blocus.

Juin 2025 : La plateforme Internet *Stripe* fait savoir aux coordonnateurs de la campagne de solidarité avec Cuba : « D'Australie à Cuba avec amour » (collecte de fonds et de dons pour des hôpitaux cubains et différents autres projets) qu'elle a annulé leur compte en tant que « juridiction à risque ».

Annexe 5 : Dénonciations du bloc (mars 2024-mai 2025)

Dénonciations aux USA :

2 avril 2024 : Une coalition de plus d'une centaine de leaders politiques, religieux et des droits civils du Maryland adresse une lettre à Ben Cardin, sénateur et président de la commission des relations extérieures du Sénat, demandant la levée du blocus qui constitue la principale cause des terribles conditions humanitaires et économiques que connaît Cuba.

29 avril 2024 : Jeffrey Sachs, économiste connu, professeur à l'Université de Columbia et politiste, demande la levée du blocus et la fin de la politique hostile de la Maison-Blanche contre Cuba lors de son intervention à la conférence organisée à La Havane par l'Internationale progressiste sur le Nouvel Ordre économique international.

Début mai 2024 : La Dix-septième Brigade 1^{er} Mai, de visite à Cuba pour la Fête du travail, demande la levée du blocus économique et la fin de la politique hostile de l'administration étasunienne.

6 mai 2024 : L'*Alliance for Cuba Engagement and Respect (ACERE)*, de Washington, coordonne l'envoi d'une lettre à Joseph Biden, pour exiger qu'il tienne ses promesses de campagne électorale par rapport à Cuba, mette fin au blocus et radie Cuba de la Liste des États commanditaires du terrorisme. On trouve parmi les signataires des Cubano-Américains, d'anciens fonctionnaires (nationaux, d'États et locaux), des universitaires, des hommes d'affaires, des cadres et des investisseurs, des avocats, des médecins, des scientifiques, des éducateurs, des artistes, des musiciens et des cinéastes.

21 mai 2024 : Intervenant devant le Congrès, le représentant Jim McGovern demande à l'administration Biden de radier Cuba de la Liste des États

commanditaires de terrorisme, dont les effets aggravent la souffrance du peuple cubain et augmentent les flux migratoires.

5 juin 2024 : Les législatrices Pramila Jayapal (Washington), Ilhan Omar (Minnesota) et Nydia Velázquez (New York) demandent publiquement à Biden de radier Cuba de la Liste des États commanditaires de terrorisme.

6 juin 2024 : Le Parti communiste des États-Unis adopte à son Trente-Deuxième Congrès une résolution demandant la radiation de Cuba de la Liste des États commanditaires de terrorisme et la levée du blocus.

17 juin 2024 : La coalition *CubaSí*, de New York et de New Jersey, demande à l'administration Biden de radier Cuba de la Liste des États commanditaires de terrorisme et de lever le blocus.

18 juin 2024 : Le président du comité exécutif de l'Union des marins du Pacifique-Sud, de Californie, de la section Marine de l'*International Longshore and Warehouse Union* (ILWU, Syndicat international du débardage et de l'entreposage), inclut dans le document final de son Trente-neuvième Congrès international la résolution : « Envoi de stimulateurs cardiaques à Cuba et levée de l'embargo », et appelle à radier Cuba de la Liste des États commanditaires de terrorisme.

5 juillet 2024 : Le comité international de l'association *Democratic Socialists of America* (DSA) adresse sur sa plateforme Activa Network 760 lettres à des sénateurs étasuniens en faveur de la radiation de Cuba de la Liste des États commanditaires de terrorisme.

25 juillet 2024 : Le Grupo de Trabajo sobre América Latina, le *Washington Office for Latin America* (WOLA), l'*Alliance for Cuba Engagement and Respect* (ACERE) et le *Center for Economic and Policy Research* (CEPR) adressent une lettre à Biden pour exiger que Cuba soit radiée de la Liste des États commanditaires de terrorisme.

27 juillet 2024 : Max Lesnick, directeur de Radio Miami Today, et Carlos Lazo, coordonnateur du mouvement Puentes de Amor, exigent lors d'une mobilisation à l'aéroport de Miami la levée du blocus et la radiation de Cuba de la Liste des États commanditaires de terrorisme.

31 juillet 2024 : 46 législateurs démocrates adressent une lettre à Biden pour appuyer les négociations de paix en Colombie et exiger que Cuba soit radiée de la Liste des États commanditaires de terrorisme.

12 août 2024 : 40 organisations juridiques et 200 avocats adressent une lettre à Biden pour demander la levée des sanctions étasuniennes contre d'autres pays, notamment la levée du blocus imposé à Cuba.

19 novembre 2024 : 18 législateurs, à l'initiative des démocrates Barbara Lee et James McGovern, adressent une lettre à Biden dans laquelle ils argumentent la nécessité de réduire les mesures coercitives à Cuba, de la radier de la Liste des États commanditaires de terrorisme, d'offrir une aide technique et une assistance humanitaire d'urgence et de faciliter des moyens pour moderniser et réparer l'infrastructure énergétique cubaine.

17 décembre 2024 : Les sénateurs Peter Welch, Jeffrey A. Merkley, Bernard Sanders, Ron Wyden et Chris Van Hollen adressent une lettre à Biden pour

l'exhorter à radier Cuba de la Liste des États commanditaires de terrorisme, à rétablir le droit des Étatsuniens de voyager librement à Cuba et à mettre fin aux « listes de prohibition de Cuba » de l'époque de Trump.

17 décembre 2024 : Vicki Huddleston, ancienne chef de mission à La Havane, et Ben Rhodes, ancien conseiller adjoint de sécurité nationale, adressent une lettre à Biden pour le presser, en cette fin de mandat, de radier Cuba de la Liste des États commanditaires de terrorisme, d'augmenter l'aide humanitaire et d'assouplir les normes pour que les citoyens cubains accèdent au système financier étasunien.

25 janvier 2025 : Le sénateur Peter Welch rejette la réinscription de Cuba, par Trump, sur la Liste des États commanditaires de terrorisme.

Dénonciations sur le plan international :

15 juin 2024 : Le Comité de coordination conjointe MNOAL-G77 adopte une déclaration pour demander la levée du blocus et la radiation de Cuba de la Liste des États commanditaires de terrorisme.

19 juin 2024 : Le Groupe des amis Pour la défense de la Charte des Nations Unies adopte à New York un communiqué spécial dans lequel il condamne le blocus et demande que Cuba soit radiée de la Liste des États commanditaires de terrorisme.

27 juin 2024 : À la cinquante-sixième session du Conseil des droits de l'homme, 123 pays exigent dans une déclaration que Cuba soit radiée de la Liste des États commanditaires de terrorisme.

30 juillet 2024 : À leur quarante-septième Conférence, à Grenade, les chefs d'État ou de gouvernement de la CARICOM condamnent le blocus et l'inscription de Cuba sur la Liste des États commanditaires de terrorisme.

27 septembre 2024 : À son quarante-huitième Réunion ministérielle, à New York, le G-77 et la Chine adopte une déclaration demandant la levée du blocus et, pour la première fois, la radiation de Cuba de la Liste des États commanditaires de terrorisme.

24-30 septembre 2024 : Lors du débat général de la Soixante-dix-neuvième Session de l'Assemblée générale des Nations Unies, 46 pays condamnent dans leur intervention le blocus de Cuba, 23 d'entre eux demandant aussi la radiation de Cuba de la Liste des États commanditaires de terrorisme.

30 octobre 2024 : L'Assemblée générale des Nations Unies vote par 187 voix, 2 contre et 1 abstention, la résolution : « *Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique* ». Durant le débat ayant précédé le vote, 54 orateurs se prononcent pour la levée du blocus, dont 34 condamnent l'inscription de Cuba sur la Liste des États commanditaires de terrorisme. Participent à ces deux condamnations neuf groupes de concertation politique et organisations régionales et sous-régionales : l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ANASE), l'Organisation de la coopération islamique, la Communauté des États latino-américains et caribéens (CELAC), le Groupe des 77 et la Chine, la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le Groupe des amis Pour la défense de la Charte des Nations Unies (GADC), le Mouvement des pays non alignés, le Groupe africain et l'Union européenne (UE),

14 décembre 2024 : À leur Vingt-quatrième Sommet, les chefs d'État ou de gouvernement de l'ALBA-TCP adopte une déclaration qui condamne le blocus et dénonce l'inscription de Cuba sur la Liste des États commanditaires de terrorisme.

15 février 2025 : Réunis à leur Trente-huitième Sommet à Addis-Abeba (Éthiopie), les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union africaine (UA) adoptent, pour la seizième fois d'affilée, une Résolution sur la levée du blocus appliqué à Cuba par les États-Unis et sur la radiation de Cuba de la Liste des États commanditaires de terrorisme.

Mars 2025 : Les pays du Groupe des amis Pour la défense de la Charte des Nations Unies émettent devant le Conseil des droits de l'homme une déclaration pour condamner catégoriquement la réinscription de Cuba sur la Liste des États commanditaires de terrorisme.